



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR :
M. GÉRARD LAPLANCHE,
PRÉSIDENT DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---	---

A - Territoire de compétence AEP	5
---	---

B - Ressources et les ouvrages de production et distribution	5
---	---

C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
---	---

D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	6
---	---

<u>2 - Le service public de l'assainissement</u>	
--	--

A - Contexte statutaire et administratif	7
---	---

B - Assainissement collectif	7
-------------------------------------	---

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	7
---	---

II - Le service public de l'eau potable

<u>1 - Les indicateurs techniques</u>	
---	--

A - Productions du Syndicat	8
------------------------------------	----------

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	8
---	---

2. Production à partir des installations de Mazerier	9
--	---

B - Volumes mis en distribution	9
--	----------

1. Volumes d'eau produits et mis en distribution	9
--	---

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	11
---	----

C - Détail des achats d'eau	11
------------------------------------	-----------

D - Détail des ventes d'eau	12
------------------------------------	-----------

1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	12
--	----

2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	13
---	----

3. Suivi des consommations des abonnés	14
--	----

4. Contrats d'abonnements des abonnés	14
---------------------------------------	----

E - Les indicateurs de gestion du réseau	14
---	-----------

1. Vie des branchements	14
-------------------------	----

2. Cas particulier des branchements au plomb	15
--	----

3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	15
--	----

4. DT et DICT dématérialisées	15
-------------------------------	----

5. Urbanisme	15
--------------	----

6. Renouvellement du parc de compteurs	15
--	----

7. Recensement et entretien des ventouses et réducteurs	16
8. Statistiques des fuites sur réseau	16
9. Indicateurs énergétiques	17
10. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	17
11. Performances techniques du réseau	18
12. Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie	19
F - Qualité de l'eau distribuée	19
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	19
2. Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble	20
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	20
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Prix de l'eau	20
B - Autres indicateurs financiers	21
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	21
2. Données de la section d'investissement du budget principal	22
3. Dette et capacité de remboursement	22
4. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	22
5. Participation financière à une association humanitaire	23
C - Principales dépenses d'investissements et de fonctionnements	23
1. Programmes d'investissements	23
2. Dépenses de fonctionnements	23
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	24
<u>4 - Informations diverses</u>	
1. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	24
2. Passation des marchés publics	25

III - Le service public de l'assainissement

<u>1 - Quelques indicateurs techniques et financiers</u>	
A - Assainissement collectif (AC)	26
B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	27
<u>2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement</u>	29

IV - Conclusion

Annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} janvier 2020. Jusqu'au 31 décembre 2019, le SIVOM Sioule et Bouble était un syndicat intercommunal à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1^{er} janvier 2015, ce qui représente environ 26 678 habitants (suite recensement INSEE de 2018), 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après).

En 2019, le syndicat intervenait en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service :

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épurations collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau existant) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

En 2019, le SIVOM Sioule et Bouble était géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci étaient élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

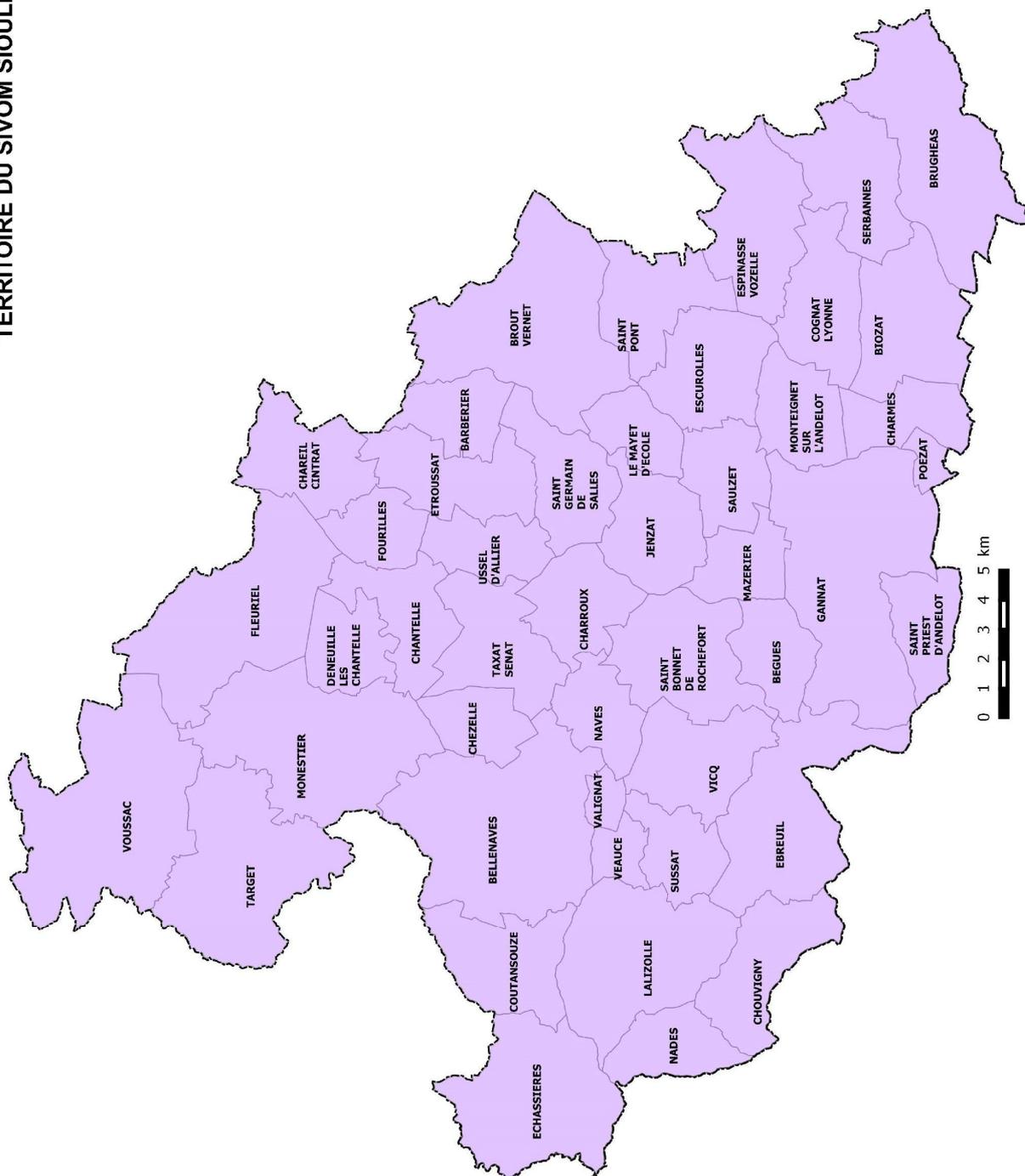
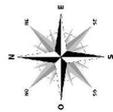
En 2019, une équipe de 32 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, stipule que le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est de neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Compte tenu des circonstances particulières de l'année 2020, crise sanitaire coronavirus et report des élections, le RPQS 2019 du SIVOM Sioule et Bouble est présenté au comité syndical après la date réglementaire, soit le 17 novembre 2020.

Ce rapport présente les activités du syndicat pour l'année 2019. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



I - Présentation générale des services

1 - Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

De par ses statuts, en 2019, le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 17 478 en 2019, pour une population de 26 678 (« *Population municipale 2018*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 38 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 244 abonnés, 6 050 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 34 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 7 ont plus de 500 abonnés. L'Annexe 1 présente l'évolution du nombre d'abonnés durant ces sept dernières années (2012-2019).

B – Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier.

Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne

(floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.

- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée en partie (Bois Randennais) par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier). Le reste du territoire de cette commune est alimentée par le réseau principal du SIVOM Sioule et Bouble.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 250 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier) et la commune de Brugheas (4,8 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat a employé durant l'année 2019, 24 agents titulaires, 2 agents contractuels à durée indéterminée et 6 agents contractuels à durée déterminée (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 29,6% des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat (28,7 % en 2018).

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (979 en 2019) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (119 en 2019).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activités, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2019, 7 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2019, 181 interventions ont été réalisées, dont 49% (82 fuites sur conduites) en dehors des heures ouvrables (astreintes). En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de

bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

En 2019, 45 communes adhérentes à cette prestation ont reçu un rapport annuel avec un descriptif des interventions réalisées par le SIVOM, de l'état des ouvrages et des améliorations à envisager. 3 communes ont engagé les travaux préconisés et 5 communes ont demandé un devis mais n'ont pas donné suite.

Une personne est affectée à cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

En 2019, le service a fonctionné avec trois agents techniques, un agent à 100 %, deux à 50% et un agent administratif à 50%.

B - Assainissement collectif

Depuis 2002, le syndicat gère par convention, les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014, pour une durée de 13 années. Un rapport annuel est remis à la collectivité et détaille les interventions réalisées sur ce système d'assainissement collectif.

Avec l'évolution de ses statuts au 1^{er} janvier 2020, le SIVOM Sioule et Bouble devenant un syndicat mixte fermé, pourra gérer la totalité de l'assainissement collectif, partie exploitation et partie investissement.

C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2019, ce sont 41 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (conception, réalisation, diagnostic). La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A**. Il est important de préciser que les communes de St Pont, Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne relèvent de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012. En fin d'année 2015, le Comité syndical a délibéré favorablement pour la mise en place des contrôles de fonctionnement des ANC tous les huit ans. Ces contrôles sont mis en œuvre depuis mars 2018.

II - Le service public de l'eau potable

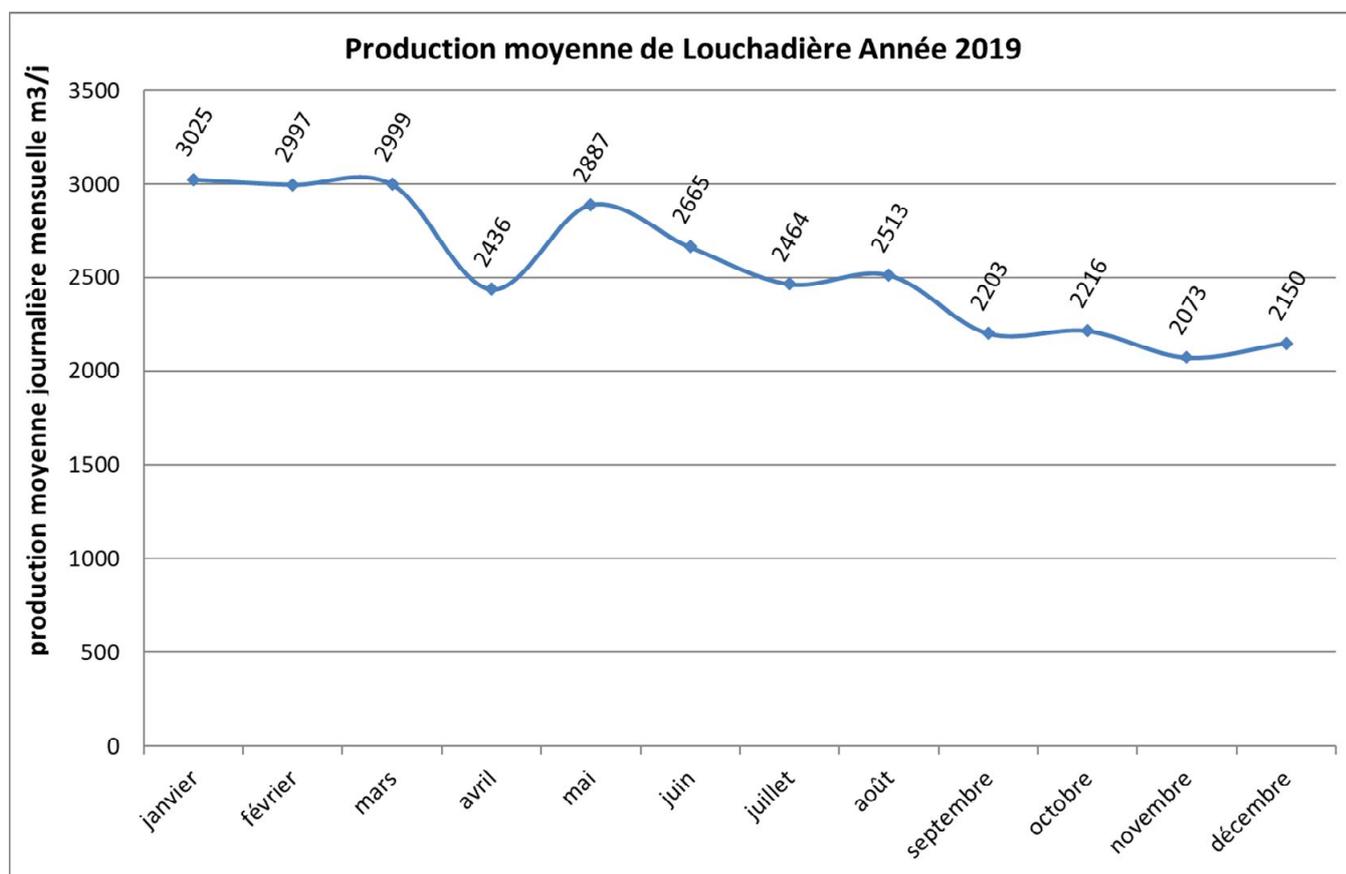
1 - Les Indicateurs Techniques

A – Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

En 2019 la production moyenne journalière mensuelle de Louchadière a diminué de janvier à décembre 2019, en passant de 35 l/s (3 025 m³/j) en janvier à 25 l/s (2 150 m³/j) en décembre 2019.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2019 sont respectivement de :

- 918 269 m³ pour Louchadière (- 1 007 598 m³ ; - 52 % par rapport à 2018)
- 1 965 440 m³ pour Peschadoires (+ 873 592 m³ ; + 80 % par rapport à 2018).

Sur les **2 883 709 m³ d'eaux brutes entrés dans l'usine** (- 4,5 % par rapport à 2018), la part d'eau venant de Louchadière a été de 32 % (64 % en 2018).

La production de Louchadière a été très limitée en 2019 et a nécessité l'achat d'un volume d'eau au SI de Sioule et Morge.

1-2 – Eau traitée issue de l’usine de St Ours :

L’usine de traitement de l’eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre de :

- traiter prioritairement l’eau de Louchadière qui contient de l’arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l’élément chimique sur un matériau à base d’oxyhydroxyde de fer,
- réduire l’agressivité de l’eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d’usine, d’atteindre l’équilibre calcocarbonique et un taux d’arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d’arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l’eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d’arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l’équilibre calcocarbonique n’est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l’eau de Peschadoires sera aussi à l’équilibre.

En 2019, l’usine a produit **2 856 256 m³ d’eau** (- 141 193 m³ ; - 5 % par rapport à 2018), **soit 90 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d’eau traitée de 7 934 m³/j, soit 92 l/s (sur 360 jours de fonctionnement). En effet, un arrêt de l’usine a été nécessaire en 2019 (5 jours pour des travaux d’entretien des cuves et un changement de la pompe acide).

Le volume des eaux de services comptabilisé (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), de 27453 m³, est relativement identique à 2018 (+ 7 187% m³ ; + 35 %).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2019, les volumes d’eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 318 279 m³ (- 6 % par rapport à 2018), soit en moyenne 967 m³/j ou 11 l/s (sur 329 jours de fonctionnement). Durant l’année, 4 arrêts du pompage et de la station ont été nécessaires : 2 pour des problèmes liés à l’ozoneur (arrêts entre 1 à 28 jours selon la panne), 1 pour le recâblage de l’armoire électrique de la Vernue et 1 suite à une coupure électrique liée à des rafales de vents.

2-2 L’usine de traitement de « la Contrée » :

L’usine de Mazerier a traité 301 509 m³ (- 1 % par rapport à 2018), soit 916 m³/j, soit 11 l/s (sur 329 jours de fonctionnement).

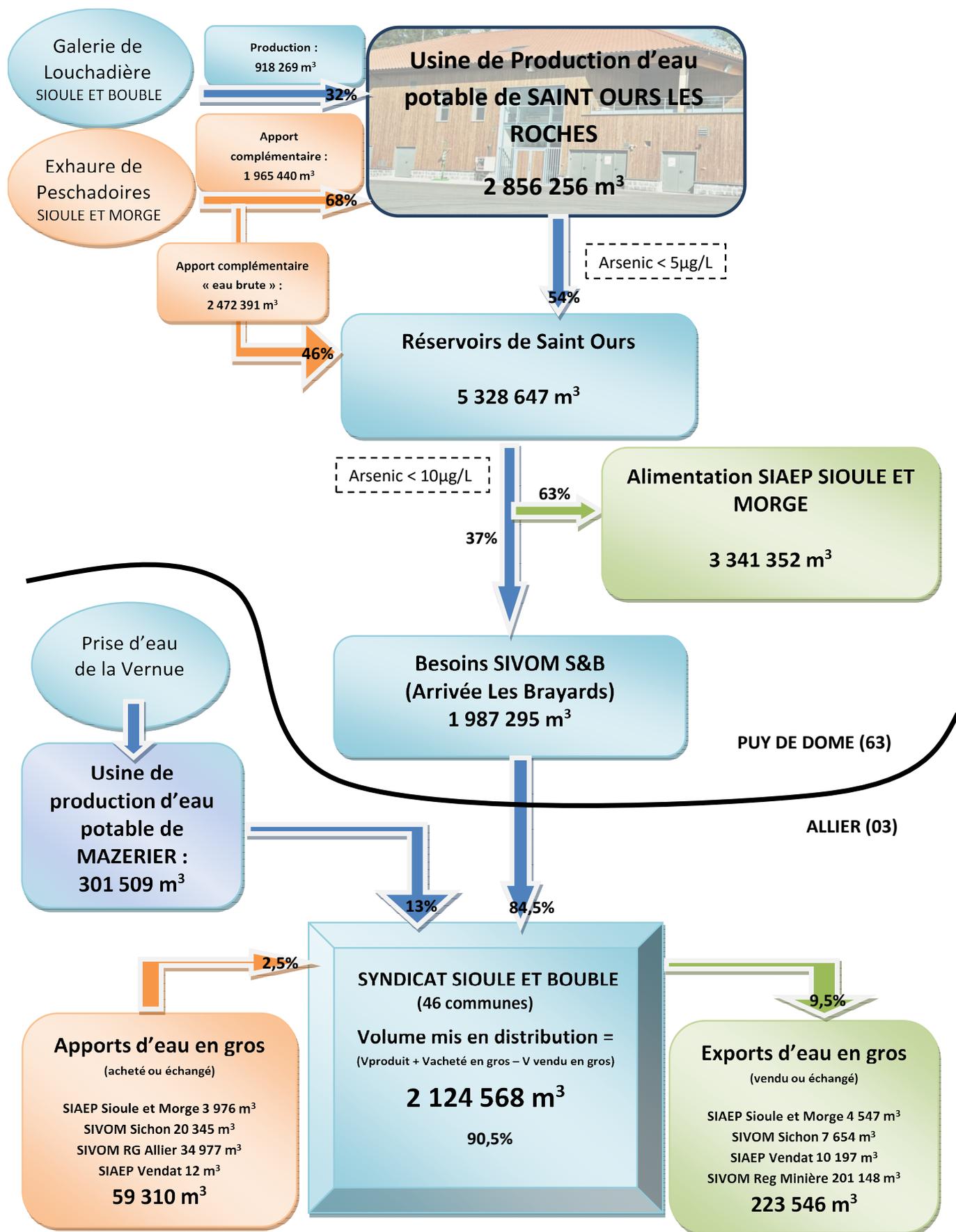
La différence de volume d’eau entre l’entrée et la sortie de l’usine de Mazerier est de 16 770 m³, soit une moyenne de 51 m³/j, soit 0,6 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d’eau de service est inférieur à celui de 2018 (- 15 843 m³ ; -48 %) compte tenu du nombre de dysfonctionnements plus importants en 2018 qui ont nécessité plus de nettoyage et plus de réglage.

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d’eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d’eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



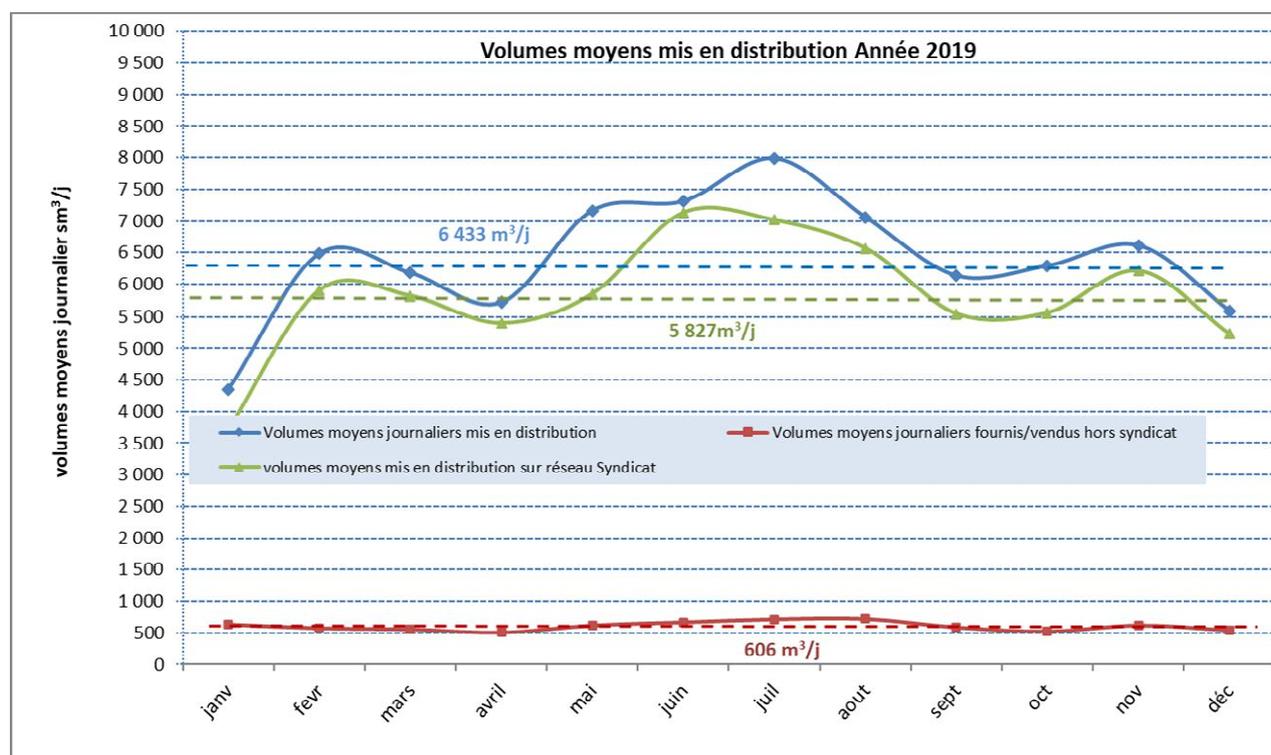
3 157 765 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (- 4 % par rapport à 2018), soit 8651 m³/j, soit environ 100 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat, mais il est important de préciser que sur les 2 856 256 m³ produits par l'usine de St Ours, seuls 37% arrivent au réservoir des Brayards. Le restant alimente le SIAEP de Sioule et Morge.

Au final, le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 124 568 m³** (- 7 % par rapport à 2018). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **1 987 295 m³** (- 8% par rapport à 2018),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **301 509 m³** (- 5% par rapport à 2018),
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **59 310 m³** (- 4% par rapport à 2018),
- moins les exports d'eau en gros pour le SIAEP Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **223 546 m³** (- 6% par rapport à 2018).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2019, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution (volumes produits et volumes échangés ou achetés) s'établit à 6 433 m³/j (6 933 m³/j en 2018). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2019 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau du SIVOM Sioule et Bouble (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau (volumes échangés ou vendus) hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m ³)	2018	2019
1 – SIAEP Sioule et Morge (*)	368 572	1 068 457
2 – SIVOM Rive Gauche Allier	8 459	35 051
3 – SIAEP de Vendat	73	12
4 – SIVOM de la Vallée du Sichon (*) (**)	38 155	13 242
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	415 259	1 116 762

(*) De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Bouble.

(**) Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.

En 2019, le Syndicat a acheté :

- **1 068 457 m³ au SI Sioule et Morge**, pour une dépense de 80 650,16 € HT (0,075 € TTC/m³). Les volumes achetés ont fortement augmenté par rapport à 2018 (368 572 m³ en 2018). Ceci est dû à une faible production du captage de Louchadière. Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires.
- **35 051 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 7 395,76 € HT (0,211 € TTC/m³). Par rapport à l'année précédente 2018, cet achat est en augmentation (8 459 m³ en 2018).
- **12 m³ au SIAEP de Vendat** qui n'a pas été payé pour l'instant en l'absence de facture. L'interconnexion SMEA entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Bouble) a été faiblement utilisée en 2019.
- **13 242 m³ au SIVOM de la Vallée du Sichon** qui n'a pas été payé pour l'instant en l'absence de facture (le SIVOM de la Vallée du Sichon a intégré Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2020) correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 124 568 m³ mis en distribution en 2019, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 59 310 m³, sans les apports du SI de Sioule et Morge, soit 3 % (similaire à 2018). Cependant il est important de souligner que sans les apports du SI de Sioule et Morge, le SIVOM Sioule et Bouble n'aurait pas pu alimenter tous ses abonnés en eau potable.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 157 765 m³ et un volume mis en distribution de 2 124 568 m³, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent 1 581 681 m³.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2018	2019
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 641 906	1 581 681
2 – Volumes vendus en gros facturés	231 949	213 039
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	59 714	65 226
SMEA au réservoir des Manteaux	166 495	135 922
<i>SIVOM Région Minière</i>	165 871	135 922
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	624	0
SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat	4 046	10 197
SIVOM Vallée du Sichon	1 694	0
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	1 873 855	1 794 720

()Les échanges et ventes d'eau avec le SI de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique.*

Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2019 est de 1 581 681 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 1 092 507 m³.

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SI Sioule et Morge), le syndicat a fourni 213039 m³ d'eau, pour 65 712,49 € HT sans redevances (69 326,68 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,325 € TTC/m³. Cela représente 10% d'eau vendu sur les 2124568 m³ d'eau mis en distribution.

Les volumes d'eau dégrévés sont de 8 539 m³. Ils sont moindres qu'en 2018 (17 051 m³) (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes).

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 95 966 m³. Les volumes d'eau de service sont estimés quant à eux à 22 343 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2019 est de **17 478**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 678 (population municipale INSEE année 2018).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune de 2012 à 2019. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement	Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé /habitant/an	Litres/habitant/jour
Minimum	0,62	34,23	41,33	109,12
Maximum	1,91	134,86	132,88	364,04
Moyenne	1,53	91,79	60,14	164,75

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 60 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 581 681 m³ pour l'année 2019. Actuellement, la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (918 269 m³) ne suffirait pas à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même sans tenir compte des besoins liés aux eaux de services de 22 343 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 95966 m³ (essais poteaux incendie, manœuvre poteaux incendie, chasses d'eau assainissement).

La deuxième ressource en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble sur la rivière de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent donc indispensables.

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant.

Globalement sur les 2 dernières années, il est constaté une certaine stabilité de la consommation d'eau potable (+1 004 m³; +0,06%). Certaines communes sont néanmoins concernées par une diminution de leur consommation (Barberier, Bègues, Broût-Vernet, Charroux, Chezelle, Cognat-Lyonne, Ebreuil, Espinasse-Vozelle, Gannat, Jenzat, Lalizolle, Le Mayet d'Ecole, Mazerier, Monestier, Monteignet Sur l'Andelot, Saint-Bonnet de Rochefort, Serbannes, Target, Valignat, Vicq, Voussac).

3- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 35 163 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2019. La mensualisation de l'eau potable a été proposée à l'ensemble des abonnés du syndicat et a permis en 2019 de recueillir 17% d'abonnés mensualisés.

Le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau a été poursuivi en 2019. En effet, les index des compteurs situés à l'intérieur de propriétés fermées ne sont pas communiqués régulièrement par leur propriétaire. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés.

D'autre part, la transmission des index par le site internet est possible depuis 2015. Ce mode d'échange a permis en 2019 de recueillir 709 index et a ainsi facilité la relève des compteurs d'eau potable (681 en 2018). Le relevé des consommations d'eau potable a été transmis à certaines communes du territoire ainsi qu'à Vichy Communauté pour la facturation des redevances assainissement collectif.

Les fiches de vie papiers des abonnés ont été scannées et ont été intégrées à la base de données du logiciel de gestion des abonnés du syndicat.

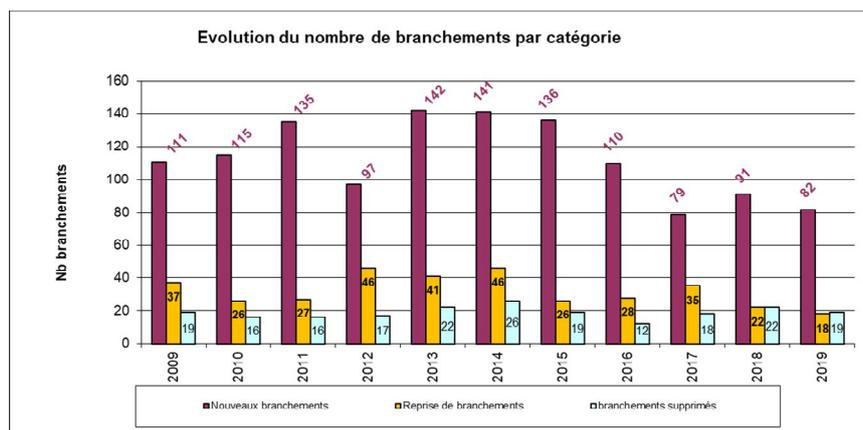
4- Contrats d'abonnement des abonnés

Tout au long de l'année 2019, le syndicat a enregistré 1 082 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, dont 238 pour la seule commune de GANNAT. Le syndicat a ainsi perçu une recette supplémentaire de 13 320 € HT. Concernant les fins de compte (clôtures de contrats) cela a représenté 790 émissions de factures pour un volume de 36 084 m³.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2019, le nombre de branchements neufs est de 82 et a nécessité la réalisation préalable de 156 visites et l'émission de 156 devis. Ce nombre de branchement a baissé par rapport à 2018 (91).

Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont BRUGHEAS (7), CHANTELLE (6), SERBANNES (6), ST PONT (6).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2019 sur 29 devis réalisés, 18 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 19 branchements ont été supprimés en 2019.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2019 est de 17 478 branchements.

2 – Cas particulier des branchements au plomb

Sur le territoire du syndicat, 10 branchements en plomb restaient à supprimer dont 8 sur Gannat et 2 sur Brugheas. 6 branchements en plomb ont été supprimés à Gannat et 1 à Brugheas. Les branchements en plomb restant seront supprimés en 2020 (4 sur Gannat et 1 sur Brugheas).

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...).

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2018 et 2019 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie	4 710 m (Chantelle, Jenzat, Gannat - Champ de Foire, Route d'Ebreuil et rue Jules Bertin) (conduites en fonte, PVC ou PEHD ou poly de diamètres 40 à 200 mm)	
Interventions en régie	280 m en communes rurales (Chantelle, Ebreuil, Escurolles, Gannat) (conduites en poly, fonte et PVC, diamètre 32 à 110 mm)	1 205 m en communes rurales (Brugheas, Cognat Lyonne, Coutansouze, Chantelle) (conduites en poly, PVC, PEHD diamètre 32 à 110 mm)
TOTAL	4 990 m	1 205 m

Au total en 2019, 6 195 m de réseaux ont été réalisés dont 1 485 m renouvelés/renforcés ou étendus en régie par les agents du SIVOM.

4 – DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2019, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 395 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées (1 314 en 2018). Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

5 – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 285 dossiers en 2019, dont 123 demandes de permis de construire, 158 demandes de certificats d'urbanisme et 4 dossiers divers. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

6 – Renouvellement du parc de compteurs

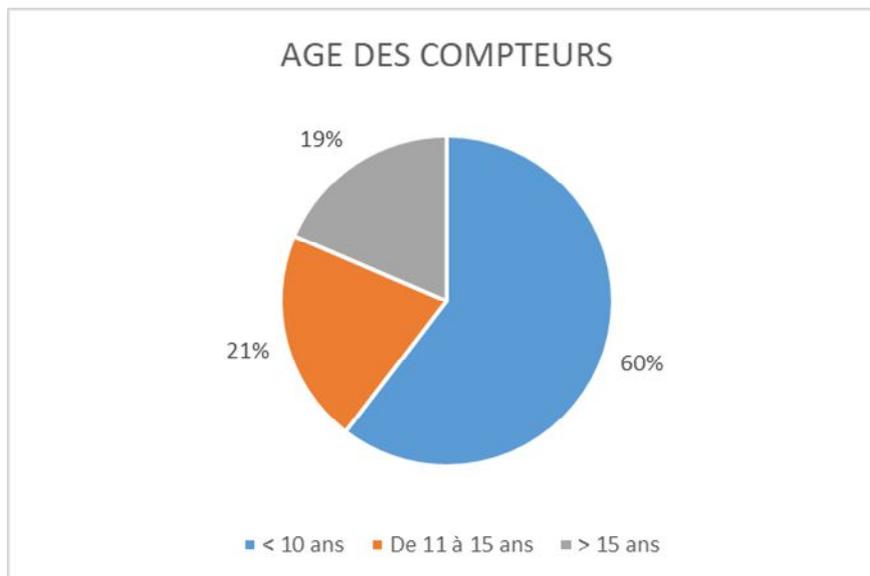
La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2019, 19% du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans (Cf **Annexe 3**).

Or les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

Donc en plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2019, **979** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 600 dans le cadre de la campagne de renouvellement (Broût-Vernet, Gannat, Ébreuil, Etroussat, Monestier, Deneuille, Veauce, Coutansouze, Nades, Saint-Pont, Bellenaves, Voussac).

Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2019 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 10 ans, entre 11 et 15 ans, > 15 ans).



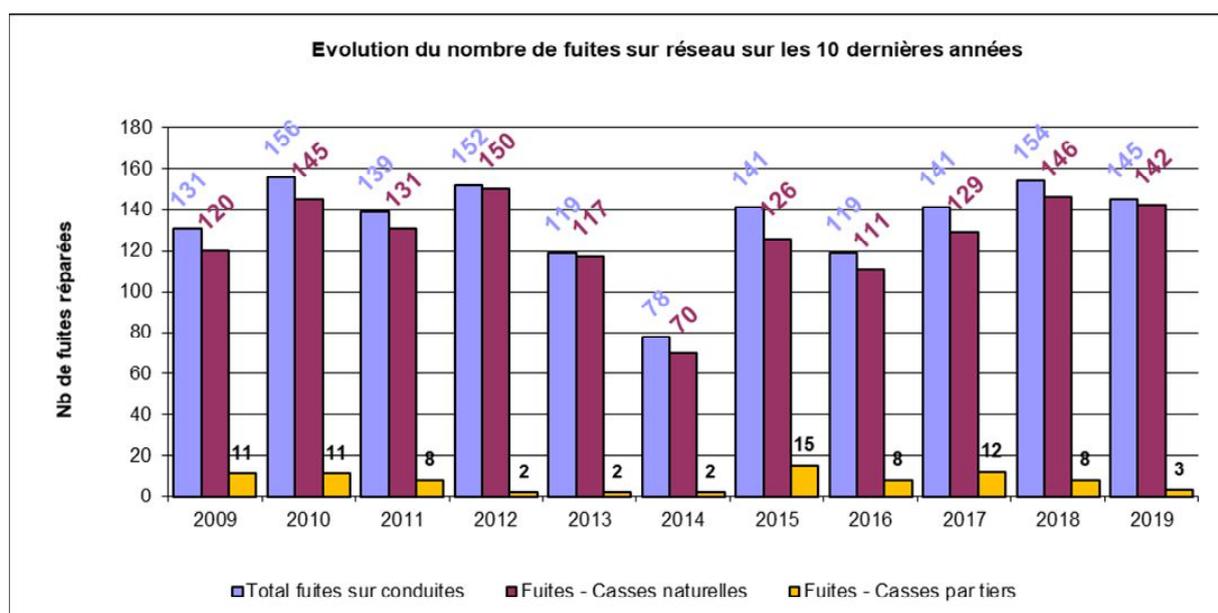
Globalement, 81 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (similaire à 2018). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat et Brugheas. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2020.

7 – Recensement et entretien des ventouses et réducteurs

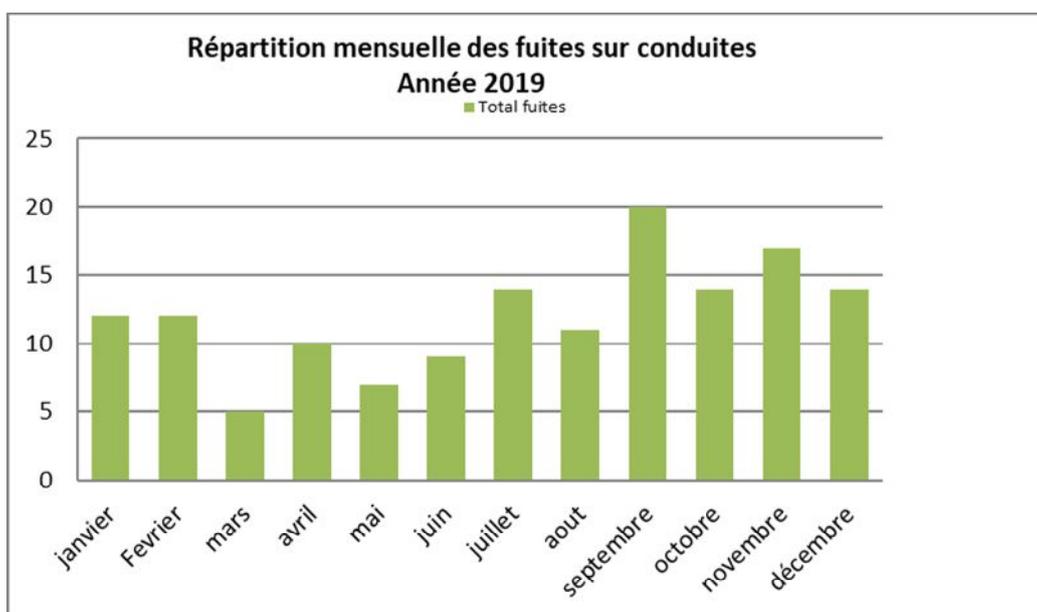
En 2019 toutes les ventouses et réducteurs ont été recensés et ont fait l'objet de nettoyage. Au total 230 ventouses et 35 réducteurs sont comptabilisés. 121 entretiens de ventouses et 5 entretiens de réducteurs ont été réalisés. Des dysfonctionnements ont été constatés et des remplacements sont à prévoir pour au moins 11 réducteurs.

8 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 145 tous diamètres confondus, dont 142 casses naturelles et 3 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2019 révèle des dégâts provoqués par l'alternance d'une période sèche et de fortes précipitations sur les sols de septembre à décembre (65 fuites sur les 4 mois). On note que les fuites 2019 ont légèrement diminué par rapport à 2018.



9 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2019 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **872 587 KWh consommés pour un montant de 104 405 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont l'usine de traitement de SAINT-OURS, la station de reprise de VEAUCE « Bel Air », la station de pompage de LA VERNUE à Mazerier.

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 124 568 m³) est de : **0,41 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,049 € HT/m³**.

10 – Coûts d'exploitation des usines de production

➤ *la station de Saint-Ours les Roches (63) :*

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 2 856 256 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	234 932,09	47 497,27	29 752,80	44 641,28	356 823,43
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0823	0,0166	0,0104	0,0156	0,125

En 2019, le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 13 ct €/m³, soit de 20 ct €/m³ avec les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés par le SIVOM Sioule et Bouble lors de la construction de l'usine (montant un peu moindre par rapport aux 25 cts €/m³ annoncés initialement lors du montage du projet). Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SI de Sioule et Morge.

Il est important de préciser que suite au diagnostic radon réalisé en 2017 et afin de sécuriser l'exploitation des ouvrages pour les agents, le SIVOM a fermé le regard d'accès à la conduite d'eau potable au niveau du local technique afin d'éviter le dégazage du radon dans la pièce et a retenu un maître d'œuvre pour améliorer la ventilation dans l'usine de St Ours les Roches.

Une réflexion sur la sécurisation en eau potable du département de l'Allier et du Puy de Dôme, via la conduite de transfert entre St Ours les Roches et le réservoir de la Serre a été engagée avec le SMEA, les départements 63 et 03 et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La mise en place d'une conduite bidirectionnelle de diamètre 500 mm pourrait être envisagée ou tout simplement un doublement de la conduite existante. Le syndicat est en attente d'un accord de principe.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 301 509 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	18 313,55	31 466,45	18 901,47	11 696,33	80 377,80
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0607	0.1044	0,0627	0,0388	0,267

En 2019, le prix de revient d'1 m³ d'eau pompée et traitée à La Vernue/Mazerier était d'environ 27 ct €/m³. Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

Il est important de préciser qu'en 2019, les travaux demandés par l'arrêté préfectoral de régularisation du prélèvement d'eau dans la Sioule se sont poursuivis ainsi que les préconisations complémentaires de l'ARS et de la DDT : étalonnage du seuil de la Vernue, suivi topographique sur 3 ans du seuil de la Vernue, suivi de la qualité des rejets de l'usine de Mazerier, réhabilitation groupée des assainissements non collectifs situés dans le périmètre de protection rapprochée de la Vernue (cf détail dans le paragraphe SPANC). Il reste à engager l'expertise des 4 cuves fioul sur le périmètre de protection rapprochée de la Vernue.

De plus, une étude juridique portée par le SMEA a été réalisée afin de préciser le type d'acte administratif à réaliser pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de la prise d'eau de la Vernue et de la construction de l'usine de traitement de Mazerier du SIVOM au SMEA. Le foncier doit être préalablement régularisé (parcelle en bien non délimité) et une expropriation DUP doit être menée avec une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité.

11 – Performances techniques du réseau

En 2019, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **86,8 %**, ce qui est supérieur à 2018 (84%). Le renouvellement de certains réseaux et la poursuite de campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettent de maintenir un rendement de réseau satisfaisant.

Le programme de travaux pluriannuel du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble a démarré en 2019. Ce programme cible prioritairement la résorption des fuites d'eau sur les tronçons les plus impactés.

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est de **0,93 m³/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,19 m³/km/jour**. Ces deux indicateurs sont meilleurs que ceux de 2018.

12 – Particularité concernant l’entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d’une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle de bon fonctionnement des hydrants de la collectivité (notamment le contrôle du débit des hydrants). Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d’Incendie et de Secours (SDIS) qui a uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

En 2019, 45 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 669 poteaux et 31 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l’entretien et à la réparation des hydrants.

Le comptage des prélèvements d’eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 327 m³ (259 m³ en 2018) à diverses entreprises. Il est important de rappeler que ces prélèvements d’eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d’un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

F – Qualité de l’eau distribuée

En 2019, l’ARS (Agence Régionale de la Santé) de l’Allier a réalisé 109 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l’eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 1 204 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

1 – Résultats des contrôles réglementaires de l’Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2019 de l’ARS de l’Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B/4C/4D/4E**, distingue trois entités de distribution:

- La distribution à partir de l’eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l’objet d’une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l’unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d’eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l’eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l’Allier) pour alimenter les abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l’eau distribuée : **100% des analyses bactériologiques sont conformes.**

2019 a été une année sans aucun dépassement d’arsenic. Par contre 1 anomalie à l’anthraquinone a été constatée en février 2019 sur la commune de Gannat (possible relargage d’hydrocarbures polycycliques aromatiques dans les anciennes canalisations en fonte au contact du chlore). L’ARS a considéré que la **qualité physicochimique était conforme à 99,1 %.**

La dureté de l’eau est faible et dépend du type de ressource. L’eau reste douce et très peu calcaire, mais agressive. L’équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n’est donc pas atteint (eau conforme mais parfois supérieure aux références de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (eau conforme mais parfois inférieure aux références de qualité).

La référence de qualité du paramètre carbone organique total présente 1 dépassement sur le réseau Mazerier-La Contrée. Ceci est due au fait que l’usine actuelle traite partiellement ce paramètre.

En ce qui concerne les nitrates, les taux mesurés sont compris entre 3,20 et 12,5 mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat ou bien celui de Brugheas (seuil réglementaire maximal de 50 mg/l).

Les taux de pesticides sont quant à eux très faibles voire non détectables.

2 – Résultats de l’autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux, présence ou de streptocoques fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 100 % des prélèvements réalisés.

D’autre part, les manœuvres de renouvellement de l’eau de certains réservoirs et réseaux ont été poursuivies en 2019 (purges ou mise en distribution/marnage).

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l’arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l’eau distribuée est de 8,3 µg/l (7,96 µg/l en 2018). Aucun dépassement d’arsenic n’a été constaté en 2019 ni par l’autosurveillance ni par les contrôles de l’ARS.

3 – Mesures liées au Plan Vigipirate

Les mesures Vigipirate restent d’actualité en 2019. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l’eau qui peut être à l’origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d’eau distribuée à 0,10 mg/l).

La mise en place de clôtures sur certains sites a été poursuivie en 2019, certaines portes de réservoirs ont été remplacées et des alarmes anti-intrusion ont été mises en place en régie.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l’eau

La vente d’eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l’eau est ajusté chaque année, pour permettre l’équilibre budgétaire. L’ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2019 et 2020 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l’évolution du prix de l’eau au m³ depuis 2009. Des exemples de factures types (années 2019 et 2020) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2019, la tarification de l’abonnement selon les diamètres de compteurs a augmenté de 2,50 € HT conformément à la délibération du Comité Syndical 2016-03-001. Un tarif de 43.50 € HT (45.89€ TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres de 15 et 20 mm représentant 98% du parc.

En 2019, le prix de vente du m³ d’eau (hors abonnement) était de 2,219 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l’eau est de 2,60 € TTC/m³ en 2020 (2,60 € TTC/m³ en 2019), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 € HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne :

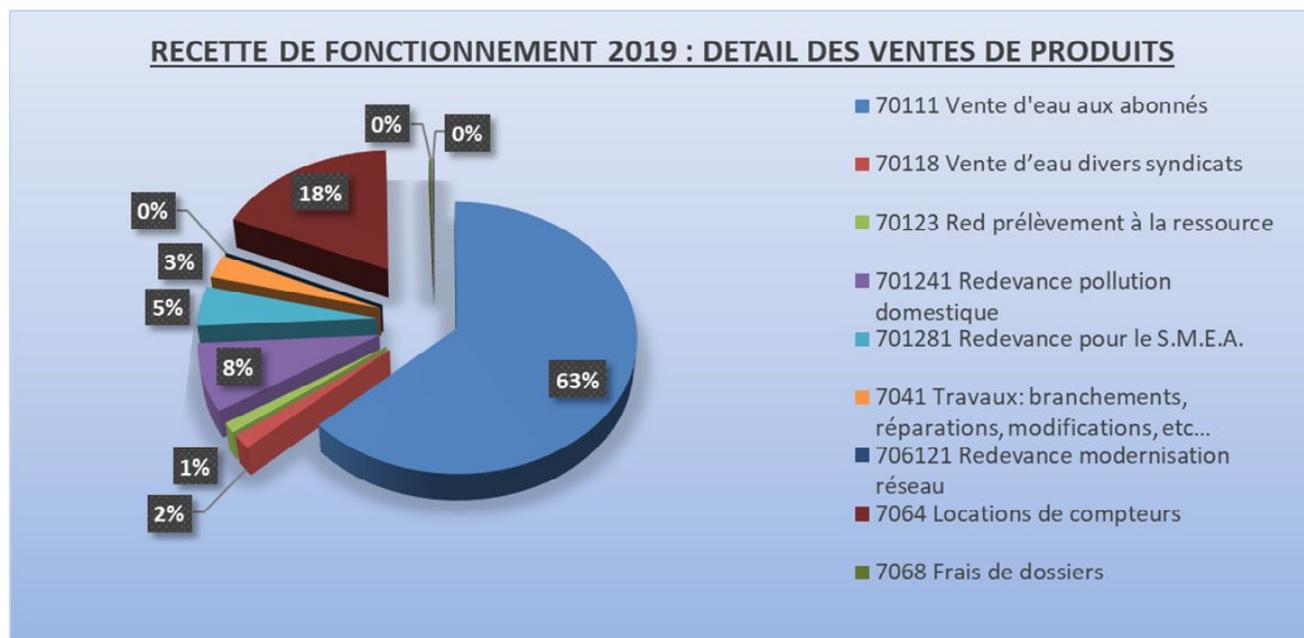
- la taxe sur les prélèvements d’eau est de 0,0330 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est de 0,230 € HT/m³,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d’eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d’assainissement collectif sur les m³ consommés (cas de Saint-Priest d’Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l’eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d’eau consommés par les abonnés.

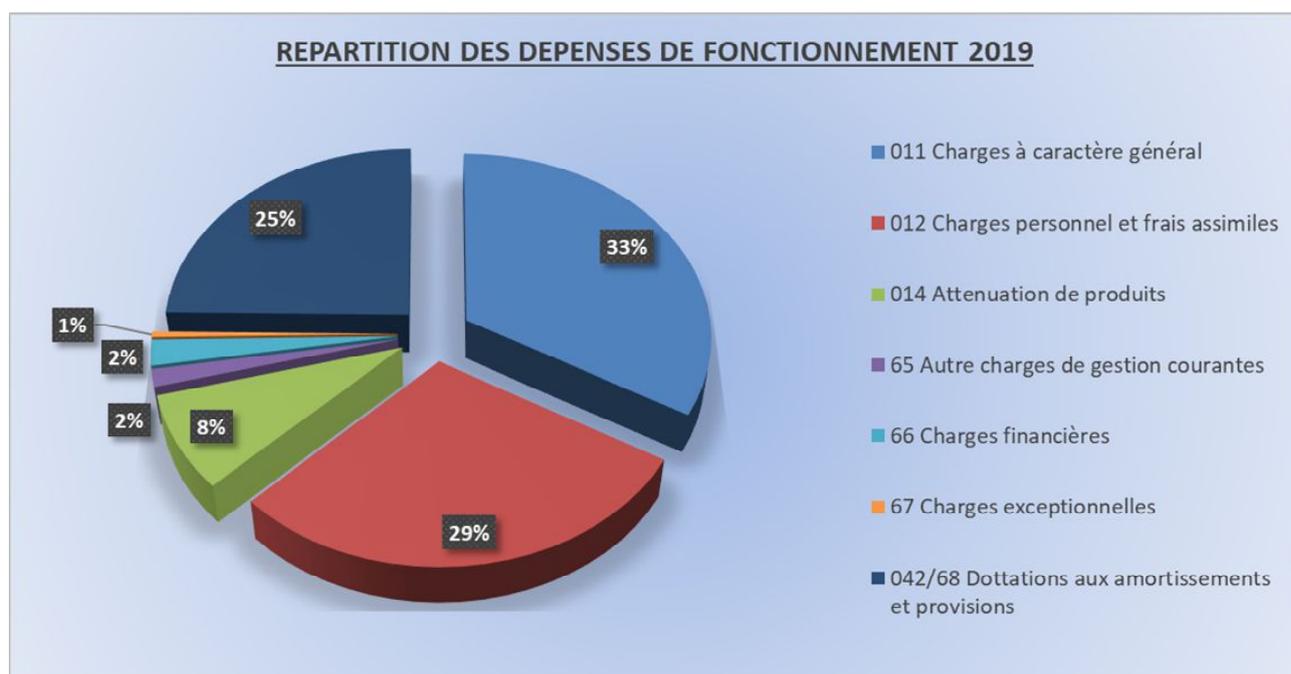
B - Autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal

Le compte administratif 2019 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 549 857,68 € HT, dont 4 240 887,89 € HT (93,2 %) vient des ventes de produits fabriqués (article 70)**. Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a augmenté par rapport à 2018 avec 2676190,18€ HT en 2019. Les recettes de la part fixe d'abonnement ont quant à elles atteint 758 348,12 € HT en 2019 (684 309,7 €HT en 2018). Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'abonnement de 2,50 €. Le camembert ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevances...).



En 2019, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté avec 4 034 613,37 €HT (3 908 894,59 € HT en 2018). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2019, après reprise du déficit d'investissement, est de 360 345 € HT. La répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges dans le camembert ci-dessous permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 346 679,63 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (33,38%). On peut notamment citer comme postes de dépenses : les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompages, etc....

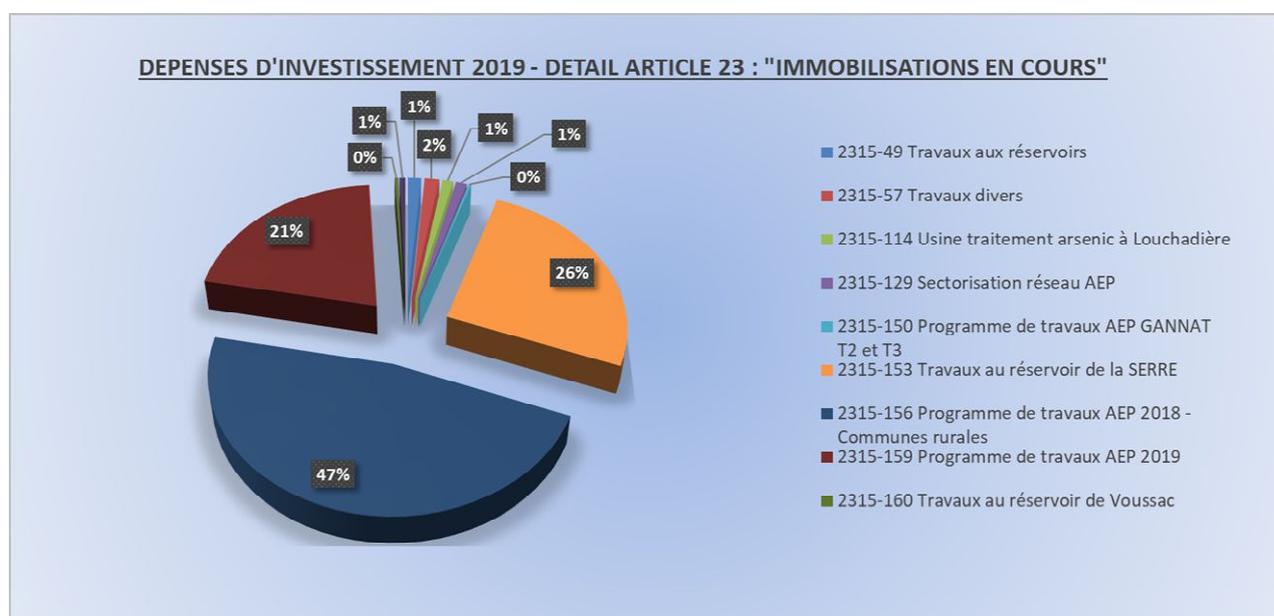
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) ont légèrement augmenté et sont de 1 180 623,59 € HT en 2019. Cette augmentation est due au recrutement ponctuel d'un chauffeur pour un agent ayant des problèmes de santé (5 mois) et du remplacement d'un autre agent en arrêt maladie (5 mois).

2 – Données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont de 1 788 209,38 € HT dont 1 385 052,53 € HT pour les immobilisations en cours – article 23 (77,45 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

Ce sont le programme de travaux AEP 2018/2019 et les travaux de réhabilitation du réservoir de la Serre qui représentent le montant le plus important des immobilisations en cours pour respectivement 653 871,43€ HT (47,21%) /290275,35 € HT (20,96%) et 357280,3 € HT (25,80%).



Les recettes d'investissement 2019 sont de 1 208 940,72 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (999 903,06 €). La situation nette au 31/12/2019 (après reprise de l'excédent de 2018) est donc excédentaire de 282 249,68 € HT.

3 - Dette et capacité de remboursement (Annexe 10)

Le montant total des annuités d'emprunts (intérêts + capital) pour l'année 2019 est de 326 152,57 € (soit en légère baisse par rapport à 2018 (- 6 365,44€)). La dette en capital et le remboursement d'annuités restent acceptables malgré la charge notoire des emprunts contractés pour la construction de l'usine de St Ours les Roches.

4 – Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation). Ainsi au 31/12/2019, le montant d'impayés 2018 était de 146 403 € TTC pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 4 477 424 € TTC, soit un taux d'impayés de 3.27 % en 2019 (4.01 % en 2018).

En 2019, le syndicat a comptabilisé un montant de 13 548.30 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Trésorier de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

5 – Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Paugnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2019, le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les principales dépenses payées au cours de l'exercice 2019 sont présentées dans le tableau ci-après.

1 – Programmes d'investissements

<u>Géoréférencement de la cartographie</u>	28 500,00 € HT
<u>Travaux divers à l'usine de St Ours</u>	14 618,07 € HT
<u>Travaux de sécurisation des réservoirs (clôtures)</u>	17 734,92 € HT
<u>Travaux réhabilitation réservoir de la Serre</u>	357 280,30 € HT
<u>Travaux de réhabilitation du réservoir de Voussac</u>	4 098,75 € HT
<u>Travaux de réhabilitation des réservoirs de Nades</u>	8 000,00 € HT
<u>Travaux divers de terrassement</u>	19 815,00 € HT
<u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u>	
* Solde du Programme de travaux AEP 2018	653 871,43 € HT
* Programme de travaux AEP 2019	290 275,35 € HT
* Sectorisation réseau AEP	14 743,50 € HT
<u>Aménagement de la cour du syndicat</u>	Travaux en partie réalisés mais non facturés
<u>Acquisition de matériels</u>	
* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	20 130,00 € HT
* Matériel industriel divers	16 384,11 € HT
* Renouvellement de matériel informatique	3 132,72 € HT

2 – Dépenses de fonctionnements

Nettoyage annuel des réservoirs

* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage)	18 341,48 € HT
* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	10 690,00 € HT

Petits travaux de réfection de voirie et achats de granulats

10 326,52 € HT

Création de nouveaux statuts et mise en place de régies (*)

26 430 € HT

() Une modification des statuts du SIVOM Sioule et Bouble en syndicat mixte fermé a été engagée en juin 2019 avec l'aide d'un cabinet d'avocat. En effet l'intégration de l'agglomération de Vichy en tant que membre du comité syndical à partir du 1^{er} janvier 2020 implique ce changement. Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 31 octobre 2019 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2020.*

De plus, la réglementation a imposé la création de régies pour des services publics industriels et commerciaux (SPIC). Le SIVOM possédant 3 SPIC : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, 3 régies à autonomies financières ont été créées pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2019

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II				
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable				
			Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager				
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques		%	100.0
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique		%	99.1
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		nbre/milliers d'abonnés	8.81
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements		%	100.00
P155.1	Taux de réclamations		Nbre/milliers d'abonnés	0.57
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		heures	0
Gestion financière et Patrimoniale				
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			125.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		nbr	26 678
D102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³		€	2.6
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		€/m ³	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Années	5.44
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente		%	4.04
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)		%	0.38
Performances environnementales				
P104.3	Rendement du réseau		%	86.80
P105.3	Indice des volumes non comptés		m ³ /km/j	1.19
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		m ³ /km/j	0.93
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau		%	
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)		%	80
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)		%	80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)		%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)		%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur Allier)		%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)		%	NC

4 – Informations diverses

1- Réunions du Comité syndical, du Bureau et des Commissions

Courant 2019, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **cinq fois** :
 - Le 05 mars (recours d'un agent contre le SIVOM devant le Conseil des Prud'hommes),
 - le 09 avril (vote des comptes administratifs et de gestion 2018),
 - le 11 juin (vote des Budgets supplémentaires 2019, présentation du RPQS 2018),
 - le 07 novembre (débat d'orientation budgétaire 2020),
 - le 10 décembre (vote des budgets primitifs 2020).
- Le Bureau syndical s'est réuni **cinq fois** en 2019 : 26 février, 14 mai, 3 septembre, 22 octobre, 19 novembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie deux fois, le 11 juin pour la présentation du rapport annuel 2018 et le 14 octobre pour la présentation des nouveaux statuts du syndicat évoluant en syndicat mixte fermé au 1^{er} janvier 2020,

- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **trois fois** en 2019 afin d'attribuer divers marchés : le 3 et le 17 septembre, le 22 octobre,
- La Commission des finances s'est réunie **deux fois** : le 14 mai (budgets supplémentaires, nouveaux statuts, règlement d'astreinte) et le 19 novembre (budgets primitifs 2020).

2- Passation de marchés publics

En 2019, un certain nombre de marchés et de mises en concurrence ont été lancés. Pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT, le détail est listé en **Annexe 8**.

III - Le service public de l'assainissement

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donnent la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

1 - Indicateurs techniques et financiers

A - Assainissement collectif (A.C.)

La commune de Saint-Priest d'Andelot était, en 2019, la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence exploitation de l'assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention renouvelée au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 13 ans.

L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1 973 m linéaire de réseaux séparatifs créés en 2000, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1er novembre 2012.

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP. Des prélèvements ponctuels réalisés par le syndicat le 10 octobre 2019 et analysés par le laboratoire d'analyses de la ville de Clermont Ferrand, démontrent un **respect des exigences épuratoires réglementaires**.

Une des poires du poste de refoulement de la station a été remplacée début 2020 et la chasse à auget a été réparée par le Sivom le 7 mars 2019. Le contrepoids et le clapet ont été remplacés et les flotteurs ont été refixés.

Le panier dégrilleur du poste de relevage au niveau de la mairie a été remplacé le 02 avril 2019 avec un financement partagé entre le SIVOM et la commune.

Le faucardage des roseaux a été réalisé par le syndicat en novembre 2019.

Concernant les coûts d'exploitation 2019 : les dépenses s'élèvent à 4 311,69 € HT et les recettes à 4 311,81 € HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un excédent de 0.12 € HT.

Avec les nouveaux statuts permettant au 1^{er} janvier 2020 de transférer la totalité de la compétence assainissement collectif (exploitation et investissement), 6 communes ont sollicité le SIVOM entre septembre et décembre 2019 pour travailler sur ce transfert : Ebreuil, Escurolles, Bellenaves, Chantelle, Fleuriel et St Priest d'Andelot.

Des réunions de travail ont été menées et des visites des ouvrages sur le terrain ont été réalisées. Une note synthétique des étapes à suivre a été transmise ainsi qu'un projet de tarification de l'eau, basé sur l'étude réalisée par le SIVOM en 2015 et confirmé par la Communauté de Communes St Pourçain Sioule Limagne dans leur étude de 2017. Un modèle de délibération de transfert de la compétence a aussi été transmis.

Tout a été mis en œuvre pour garantir la poursuite de l'exploitation des ouvrages correspondants au 1^{er} janvier 2020 (12 systèmes d'assainissement collectif) et prendre le relais sur les travaux d'investissements envisagés par les communes. Le budget primitif 2020, basé sur les comptes administratifs 2018, a été élaboré en conséquence.

B – Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

41 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 2).

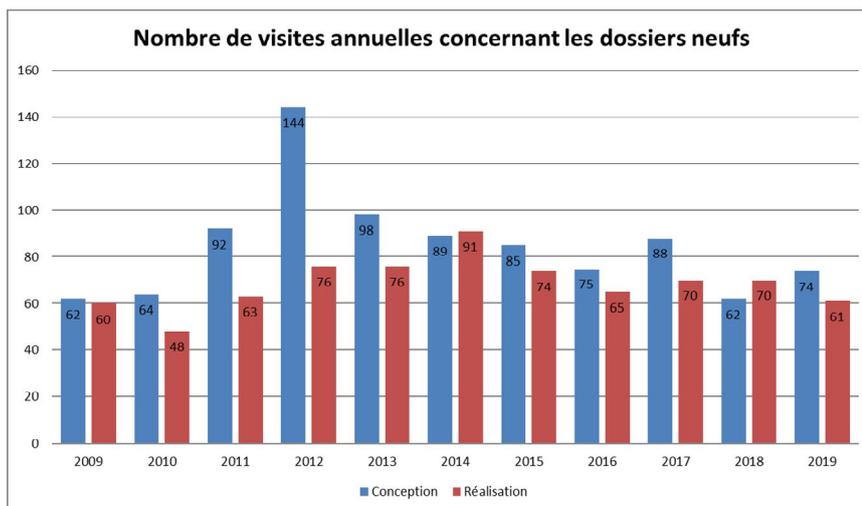
Au total sur l'année 2019, 831 contrôles ont été réalisés.

1. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

74 dossiers ont été déposés pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) neuf ou à réhabiliter. Ce nombre de demandes est légèrement supérieur à 2018 (60 en 2018).

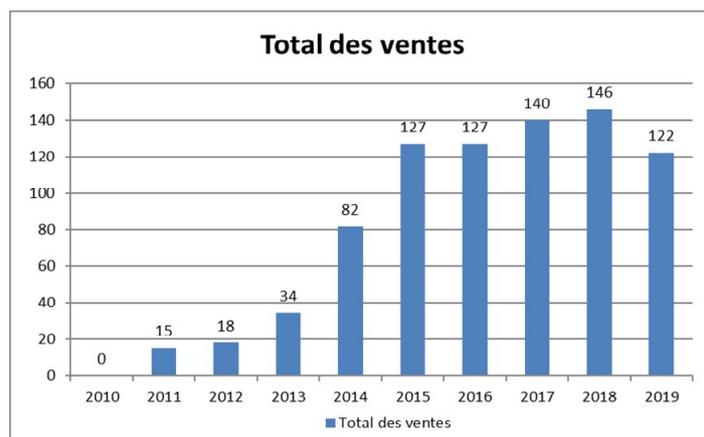
Suite à ces demandes, **74 contrôles de conception/implantation** ont été réalisés, ainsi que **61 contrôles de réalisation des travaux avant recouvrement des ouvrages**.

Le travail d'information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d'obtenir un taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %.



2. Contrôle des installations en vente

122 contrôles ont été réalisés dans le cadre de transactions immobilières. En effet un diagnostic assainissement est obligatoire en cas de vente depuis le 1^{er} janvier 2011. Les diagnostics, ayant une validité de 3 ans, sont à refaire en cas de vente.



3. Contrôle de bon fonctionnement

Depuis mars 2018, des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés selon une fréquence de 8 ans conformément au vote du comité syndical de décembre 2015. Tous les ans les techniciens interviennent sur chacune des communes par quartier. En totalité, 696 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en 2019.

4. Réhabilitation groupée des ANC

Depuis 2019, le SIVOM Sioule et Bouble a engagé la réhabilitation groupée des assainissements non collectifs pour les particuliers. Ces derniers peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 30% d'un montant plafond de 8500 € HT.

- 10 usagers situés sur le périmètre de protection rapprochée de la Vernue ont obtenu ces subventions et ont lancé leurs travaux.
- Sur le reste du territoire, 3 demandes ont été déposées dont une qui a déjà obtenu l'accord de financement pour lancer les travaux. Potentiellement 60 assainissements non collectifs peuvent bénéficier de cette aide.

5. Bilan du parc d'installation du SPANC

En 2019, la base de données assainissement non collectif a été mise à jour avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 15 450 € HT (saisie des dossiers papiers sous informatique et requalification des conclusions du diagnostic AMODIAG selon la nouvelle réglementation de 2012).

Au total, 5 979 installations d'ANC sont recensées dans le SPANC du SIVOM Sioule et Bouble et sont réparties de la manière suivante :

	Installations adaptées ou conformes	Installations non conformes n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Absence d'installations
Nb d'installation	1 928	1 695	1 616	740
Pourcentage	32.2	28.3	27.0	12.4

1 928 installations sont conformes d'après la réglementation en vigueur, soit 32.2% du parc d'assainissement non collectif et 28.3 % des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

Le taux d'installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou environnemental est de 27 % sur le territoire et 12.4% des habitations en assainissement non collectif n'ont pas d'installation.

6. Relances et suivi des dossiers

Le suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été poursuivi en 2019. Au total en ce début d'année 2020, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 48 courriers informatifs aux abonnés concernés par l'achat d'une habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, 9 dossiers ont été mis à jour : 1 ANC a été réalisé et contrôlé, 8 avis favorables ont été donnés pour démarrer les travaux.
- 20 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectifs par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 7 contrôles ont été réalisés. Il est important de préciser que, 7 ANC vont être réalisés durant l'année 2020. A ce jour, 1 dossier est arrêté car il est situé en zone non constructible et 5 dossiers restent en attente de réponse.

7. Bilan comptable du service

Les tarifs 2019, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (94,88 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (82,36 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 63,26 € HT (69,58 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (84,45 € TTC)

En 2019, le SPANC a bénéficié d'aides de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE d'un montant de 15 450 € HT pour l'actualisation des diagnostic d'ANC et 9 000 € pour l'animation d'opérations groupées de réhabilitation d'ANC..

Les comptes 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 76 836,14 € HT, pour une dépense globale de 62 359,93 € HT. 801 factures ont été émises par le SIVOM Sioule et Bouble dans le cadre de ce service, contre 638 en 2018, due à la mise en route des contrôles de bon fonctionnement à partir d'avril 2018.

La situation nette au 31/12/2019 est de + 14 476,21 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 79 737,39 € HT.

2 - Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement - Année 2019

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.46
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	130
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	60
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (41 communes rattachées au SPANC en 2019)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	14 948
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	80
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	60.60

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusion

L'année 2019 a été une année intense avec la préparation de deux principaux changements au 1^{er} janvier 2020 :

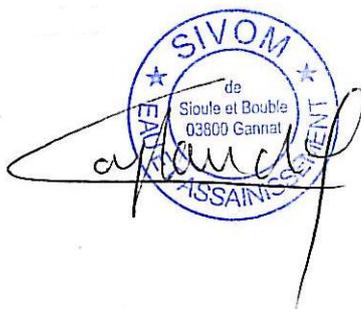
- la mise en place des nouveaux statuts du syndicat avec l'intégration de Vichy Communauté au sein du SIVOM Sioule et Bouble suite à la délégation de la compétence eau potable au SIVOM à partir du 1^{er} janvier 2020,
- la création de trois régies à autonomies financières pour la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, impliquant une structuration budgétaire différente et l'obligation de recruter tout nouvel agent sur des contrats de droit privé.

En parallèle à ces deux changements majeurs, des opérations phares ont été poursuivies ou se sont terminées avec la contribution de tous les agents du syndicat :

- les travaux sur les ouvrages d'eau potable ont été renforcés conformément au programme de travaux pluriannuel du schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2018 (réhabilitation et sécurisation de réservoirs, renouvellement de réseaux),
- le changement de maîtrise d'ouvrage des travaux sur la prise d'eau de la Vernue et l'usine d'eau potable de Mazerier a fait l'objet d'une étude juridique par le SMEA. Le lancement de la consultation des entreprises devrait aboutir dès que la propriété du foncier et des ouvrages sera régularisée,
- une réflexion sur la sécurisation de l'eau potable entre le département de l'Allier et le Puy de Dôme a été engagée avec le SMEA, le SI de Sioule et Morge et les partenaires financiers,
- la mensualisation des factures d'eau potable a été mise en place,
- les contrôles de bon fonctionnement du SPANC se sont renforcés,
- le projet de transfert de la compétence assainissement collectif de communes au syndicat au 1^{er} janvier 2020 s'est accéléré sur le dernier trimestre 2019. Six communes ont fait appel au SIVOM Sioule et Bouble pour gérer cette compétence dans sa totalité (fonctionnement et investissement).

De plus, conformément à ce qui avait été voté par le Comité Syndical, l'augmentation du montant de l'abonnement eau potable sur les trois dernières années a pris fin en 2019 avec une dernière hausse de 2,50 € HT, proratisée en fonction des diamètres des compteurs. La part variable du prix de l'eau n'est quant à elle pas augmentée et reste stable.

Fait à Gannat, le 31 octobre 2020



Le Président
Gérard LAPLANCHE

Les annexes

	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2012 à 2019	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2009 à 2019	3
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs	5
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2019 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble	6
➤ 4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville	7
➤ 4C - Qualité de l'eau distribuée - réseau BRUGHEAS	8
➤ 4D - Détails des non-conformités	9
➤ 4E - Conclusion du rapport annuel	10
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2018	12
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2019 et 2020	19
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2009	20
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2019 et 2020	21
<u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2019	24
<u>Annexe 9</u> : SPANC	
➤ 9A - Périmètre de compétence du SPANC	25
➤ 9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	26
➤ 9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2019	28
<u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt	29
<u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2019	30
<u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2019	31

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2012 A 2019

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
BARBERIER	87	86	87	89	89	89	89	90
BEGUES	192	193	194	194	194	194	195	192
BELLENAVES	815	820	827	831	835	831	830	828
BIOZAT	446	452	457	462	468	465	468	474
BROUT VERNET	722	729	726	742	746	744	756	760
BRUGHEAS				771	781	786	797	807
CHANTELLE	721	719	723	727	732	739	746	745
CHAREIL CINTRAT	241	239	239	239	239	239	241	239
CHARMES	206	207	208	208	209	209	211	212
CHARROUX	353	354	356	356	358	356	356	358
CHEZELLE	149	148	150	151	151	151	152	151
CHOUVIGNY	322	322	322	323	321	317	315	316
COGNAT LYONNE	353	357	357	360	361	361	372	374
COUTANSOUZE	140	141	141	142	143	142	144	145
DENEUILLE	89	89	89	90	90	91	91	91
EBREUIL	929	934	933	942	938	945	948	950
ECHASSIERES	344	343	340	342	339	341	339	342
ESCUIROLLES	407	416	415	418	423	422	430	429
ESPINASSE VOZELLE	474	485	497	501	506	510	517	523
ETROUSSAT	398	405	403	409	411	407	409	407
FLEURIEL	279	277	276	279	279	284	283	283
FOURILLES	136	136	137	137	138	136	137	136
GANNAT	3 282	3 312	3 349	3 393	3 426	3 207	3 240	3 244
JENZAT	358	358	356	356	350	348	348	349
LALIZOLLE	326	327	324	325	324	320	319	318
LE MAY ET D'ECOLE	190	191	191	190	192	193	196	197
MAZERIER	212	217	218	221	220	217	218	219
MONESTIER	301	304	305	305	306	306	306	306
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	160	161	160	160	162	165	165	165
NADES	139	140	141	141	141	139	137	136
NAVES	124	123	123	121	123	121	122	122
POEZAT	91	94	95	95	96	97	97	98
SAINT BONNET DE ROCHFORT	462	465	465	472	475	475	473	475
SAINT GERMAIN DE SALLES	294	294	294	294	294	293	295	295
SAINT PONT	335	342	349	355	360	365	369	374
SAINT PRIEST D ANDELOT	124	128	128	128	129	130	131	129
SAULZET	214	219	221	221	225	226	228	232
SERBANNES	437	442	444	446	452	453	457	464
SUSSAT	123	123	123	124	127	127	128	128
TARGET	288	289	292	281	280	271	269	268
TAXAT SENAT	132	132	134	134	134	134	136	134
USSEL D ALLIER	138	138	138	139	138	137	138	138
VALIGNAT	68	66	67	65	66	66	66	66
VEAUCE	61	61	61	61	61	61	61	61
VICQ	268	267	266	268	268	266	266	267
VOUSSAC	437	439	443	441	441	439	441	441
Total	16 367	16 484	16 564	17 449	17 541	17 315	17 432	17 478

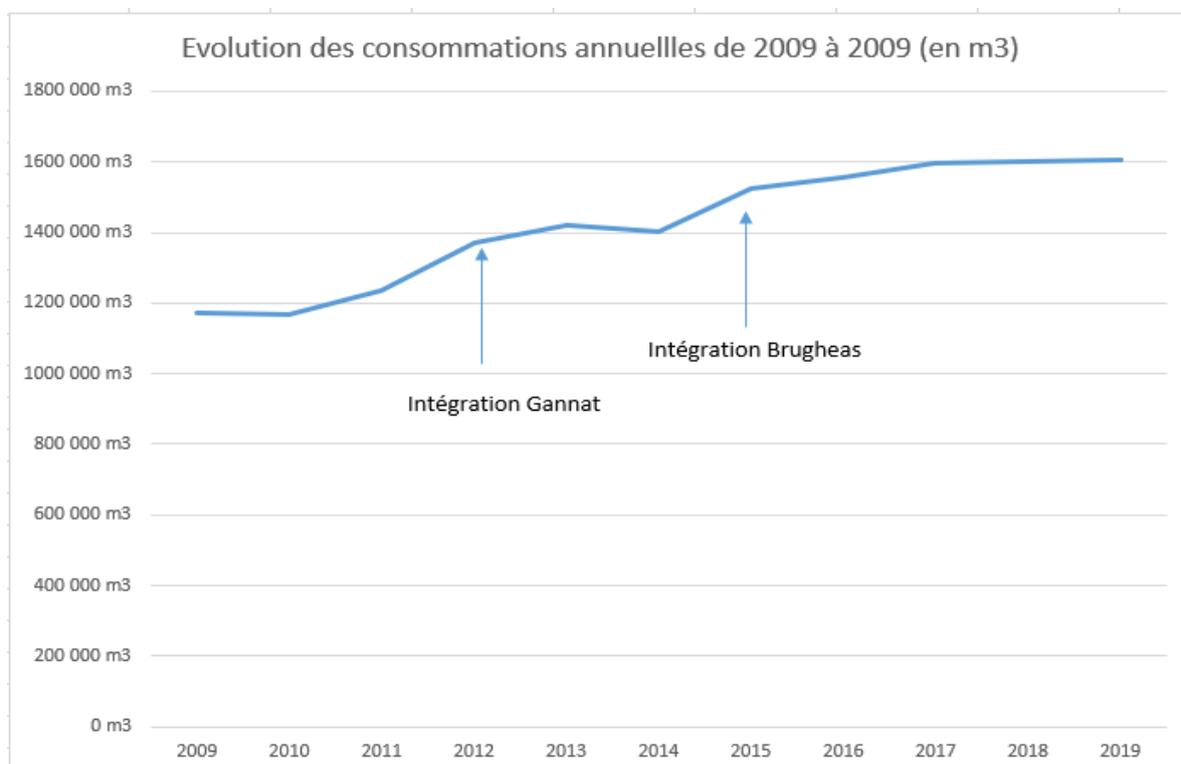
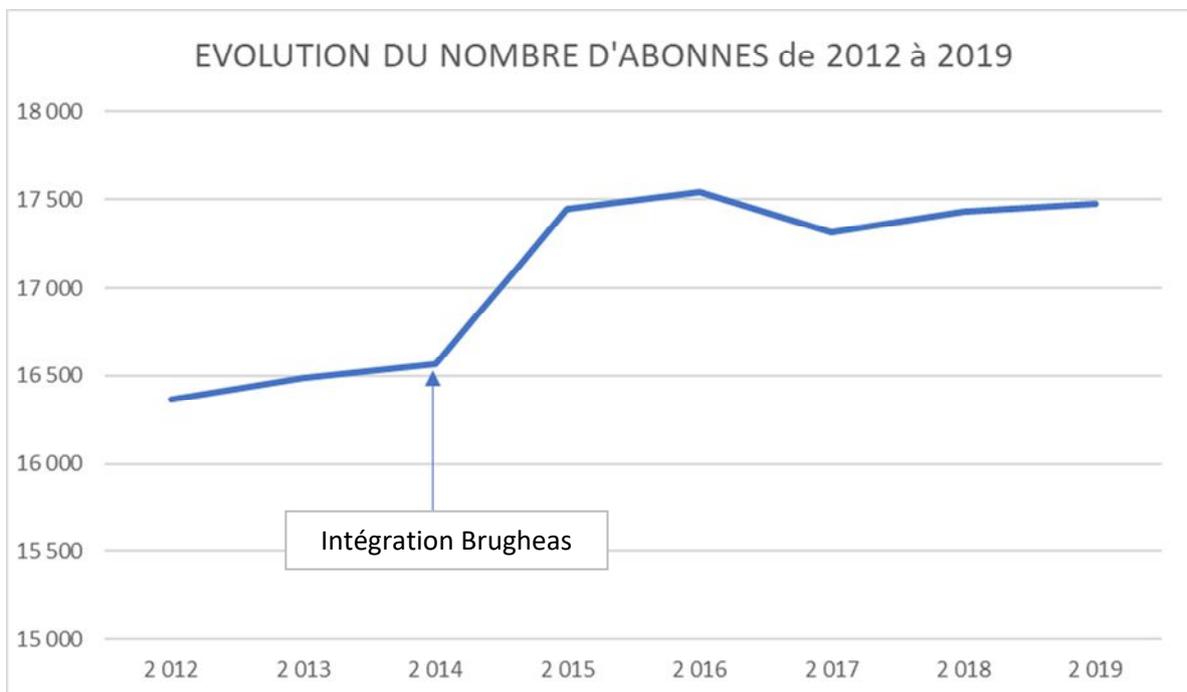
ANNEXE 2

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2009 A 2019

(Totalité des consommations relevées)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
BARBERIER	7 898 m3	9 725 m3	7 376 m3	8 221 m3	6 970 m3	6 723 m3	10 100 m3	8 666 m3	7 643 m3	9 155 m3	9 066 m3	91 543 m3
BEGUES	14 834 m3	14 136 m3	14 441 m3	17 188 m3	15 041 m3	13 795 m3	13 104 m3	14 380 m3	13 094 m3	16 499 m3	14 169 m3	160 681 m3
BELLENAVES	75 080 m3	74 942 m3	72 899 m3	69 238 m3	67 094 m3	68 393 m3	63 813 m3	65 648 m3	67 300 m3	63 924 m3	67 305 m3	755 636 m3
BIOZAT	37 605 m3	34 615 m3	38 324 m3	38 244 m3	31 651 m3	39 199 m3	34 183 m3	36 340 m3	38 077 m3	38 232 m3	43 043 m3	409 513 m3
BROUT VERNET	66 875 m3	72 926 m3	70 670 m3	77 656 m3	72 313 m3	70 377 m3	65 482 m3	73 248 m3	68 589 m3	71 524 m3	64 431 m3	774 091 m3
BRUGHEAS							64 177 m3	76 004 m3	86 943 m3	77 143 m3	78 613 m3	382 880 m3
CHANTELLE	57 332 m3	58 044 m3	62 482 m3	53 815 m3	63 565 m3	50 689 m3	58 913 m3	56 403 m3	74 301 m3	36 957 m3	96 643 m3	669 124 m3
CHAREL ONTRAT	20 319 m3	20 342 m3	19 712 m3	2 589 m3	37 271 m3	19 553 m3	19 880 m3	24 697 m3	21 210 m3	22 119 m3	22 890 m3	230 582 m3
CHARMES	17 652 m3	17 729 m3	19 109 m3	21 219 m3	16 923 m3	17 513 m3	17 471 m3	18 862 m3	19 894 m3	20 021 m3	20 408 m3	206 801 m3
CHARROUX	21 448 m3	17 239 m3	22 252 m3	18 754 m3	28 964 m3	17 815 m3	22 586 m3	19 413 m3	24 793 m3	21 153 m3	19 093 m3	233 510 m3
CHEZELLE	13 194 m3	11 271 m3	11 398 m3	11 297 m3	12 164 m3	10 601 m3	11 477 m3	11 470 m3	12 455 m3	13 902 m3	12 080 m3	131 309 m3
CHOUVIGNY	22 471 m3	21 768 m3	22 903 m3	19 669 m3	21 493 m3	19 843 m3	18 743 m3	19 678 m3	20 109 m3	19 909 m3	21 046 m3	227 632 m3
COGNAT LYONNE	38 158 m3	45 142 m3	42 065 m3	38 710 m3	35 067 m3	36 152 m3	35 116 m3	38 066 m3	37 398 m3	38 525 m3	33 663 m3	418 062 m3
COUTANSOUZE	8 912 m3	7 366 m3	8 080 m3	9 345 m3	9 399 m3	9 040 m3	8 365 m3	9 604 m3	9 294 m3	9 742 m3	9 658 m3	98 805 m3
DENEUILLE	11 033 m3	6 939 m3	7 458 m3	8 422 m3	6 515 m3	6 689 m3	7 498 m3	9 752 m3	7 660 m3	7 397 m3	8 517 m3	87 880 m3
EBREUIL	89 262 m3	90 571 m3	92 925 m3	88 494 m3	87 823 m3	83 603 m3	79 660 m3	89 711 m3	85 336 m3	92 672 m3	78 524 m3	958 581 m3
ECHASSIERES	31 423 m3	24 720 m3	34 518 m3	27 696 m3	23 238 m3	29 654 m3	30 930 m3	30 892 m3	30 191 m3	30 252 m3	34 729 m3	328 243 m3
ESCUROLLES	45 363 m3	43 081 m3	46 094 m3	48 439 m3	43 707 m3	43 197 m3	44 395 m3	48 130 m3	48 374 m3	46 838 m3	49 669 m3	507 287 m3
ESPINASSE VOZELLE	42 440 m3	45 652 m3	50 604 m3	50 996 m3	43 244 m3	44 764 m3	48 901 m3	46 064 m3	51 285 m3	50 284 m3	50 234 m3	524 468 m3
ETROUSSAT	35 524 m3	35 721 m3	39 964 m3	34 927 m3	28 627 m3	29 165 m3	32 049 m3	29 860 m3	29 975 m3	27 064 m3	29 869 m3	352 745 m3
FLEURIEL	31 967 m3	28 133 m3	33 439 m3	29 984 m3	27 201 m3	25 405 m3	31 384 m3	30 863 m3	28 685 m3	30 869 m3	32 138 m3	330 068 m3
FOURILLES	8 933 m3	9 236 m3	8 434 m3	10 064 m3	8 561 m3	8 235 m3	12 842 m3	8 741 m3	8 354 m3	8 033 m3	8 539 m3	99 972 m3
GANNAT	24 621 m3	23 076 m3	31 446 m3	200 123 m3	268 337 m3	332 487 m3	334 489 m3	322 304 m3	338 184 m3	362 615 m3	331 279 m3	2 568 967 m3
JENZAT	22 665 m3	23 381 m3	24 350 m3	25 420 m3	24 432 m3	20 483 m3	23 249 m3	22 486 m3	21 789 m3	23 513 m3	21 507 m3	253 275 m3
LALIZOLLE	21 444 m3	23 687 m3	26 058 m3	25 180 m3	28 809 m3	24 438 m3	26 239 m3	31 330 m3	29 147 m3	26 204 m3	21 911 m3	284 447 m3
LE MAYET D'ECOLE	13 031 m3	13 768 m3	16 091 m3	23 925 m3	15 367 m3	12 273 m3	15 193 m3	12 712 m3	13 098 m3	16 290 m3	12 486 m3	164 234 m3
MAZERIER	20 075 m3	18 270 m3	23 400 m3	21 774 m3	20 305 m3	20 981 m3	21 624 m3	20 852 m3	16 175 m3	20 202 m3	17 797 m3	221 455 m3
MONESTIER	28 529 m3	36 313 m3	32 749 m3	25 562 m3	32 877 m3	25 386 m3	29 099 m3	28 089 m3	30 397 m3	32 341 m3	31 761 m3	333 103 m3
MONTEGNET SUR L ANDELOT	29 734 m3	22 462 m3	24 984 m3	24 824 m3	24 483 m3	22 771 m3	24 854 m3	27 012 m3	21 349 m3	19 984 m3	17 675 m3	260 132 m3
NADES	6 963 m3	6 816 m3	7 601 m3	7 945 m3	7 716 m3	7 431 m3	6 937 m3	7 693 m3	8 274 m3	7 860 m3	8 049 m3	83 285 m3
NAVES	5 303 m3	5 467 m3	5 679 m3	6 545 m3	5 825 m3	6 148 m3	4 767 m3	5 768 m3	6 459 m3	6 108 m3	6 502 m3	64 571 m3
POEZAT	6 140 m3	6 232 m3	6 933 m3	6 774 m3	6 802 m3	7 621 m3	5 883 m3	6 917 m3	7 030 m3	8 009 m3	7 185 m3	75 526 m3
SAINT BONNET DE ROCHFORT	33 119 m3	34 467 m3	37 499 m3	39 966 m3	40 114 m3	32 279 m3	37 683 m3	37 970 m3	44 590 m3	53 363 m3	45 872 m3	436 922 m3
SAINT GERMAIN DE SALLES	31 905 m3	35 891 m3	34 709 m3	32 062 m3	29 249 m3	29 118 m3	30 431 m3	31 505 m3	28 187 m3	27 888 m3	29 683 m3	340 628 m3
SAINT PONT	36 601 m3	39 433 m3	41 897 m3	42 052 m3	37 465 m3	35 998 m3	38 391 m3	41 758 m3	40 269 m3	38 079 m3	46 112 m3	438 055 m3
SAINT PRIEST D ANDELOT	13 085 m3	13 292 m3	12 880 m3	12 332 m3	13 083 m3	10 912 m3	9 182 m3	10 821 m3	10 367 m3	9 353 m3	11 357 m3	126 664 m3
SAULZET	15 899 m3	15 782 m3	17 738 m3	20 371 m3	16 520 m3	15 158 m3	18 550 m3	16 162 m3	17 553 m3	16 975 m3	17 050 m3	187 758 m3
SERBANNES	39 407 m3	40 999 m3	44 072 m3	45 854 m3	41 518 m3	42 559 m3	45 464 m3	41 746 m3	44 610 m3	46 602 m3	43 658 m3	476 489 m3
SUSSAT	5 215 m3	4 824 m3	4 952 m3	5 328 m3	4 861 m3	4 657 m3	4 434 m3	6 081 m3	4 895 m3	4 938 m3	4 381 m3	54 566 m3
TARGET	34 358 m3	32 846 m3	29 434 m3	30 860 m3	30 293 m3	28 078 m3	32 448 m3	31 170 m3	35 527 m3	40 871 m3	36 142 m3	362 027 m3
TAXAT SENAT	15 334 m3	14 217 m3	15 665 m3	15 705 m3	13 922 m3	13 066 m3	14 446 m3	12 396 m3	11 746 m3	12 659 m3	12 982 m3	152 138 m3
USSEL D ALLIER	8 337 m3	8 593 m3	9 183 m3	9 579 m3	11 402 m3	7 578 m3	8 806 m3	8 659 m3	9 431 m3	9 291 m3	9 301 m3	100 160 m3
VALIGNAT	4 445 m3	3 197 m3	3 313 m3	3 293 m3	3 272 m3	3 215 m3	3 009 m3	4 093 m3	3 443 m3	3 727 m3	3 364 m3	38 371 m3
VEAUCE	2 882 m3	3 634 m3	2 956 m3	2 908 m3	2 955 m3	2 905 m3	2 216 m3	2 815 m3	3 042 m3	2 653 m3	3 073 m3	32 039 m3
VICQ	20 341 m3	20 247 m3	19 240 m3	21 490 m3	20 916 m3	19 247 m3	19 000 m3	21 272 m3	21 364 m3	19 934 m3	19 583 m3	222 634 m3
VOUSSAC	33 280 m3	32 094 m3	37 122 m3	33 757 m3	35 031 m3	28 238 m3	35 801 m3	38 206 m3	40 374 m3	41 611 m3	41 251 m3	396 765 m3
Total	1 170 442 m3	1 168 286 m3	1 235 098 m3	1 368 596 m3	1 422 385 m3	1 403 412 m3	1 523 264 m3	1 556 309 m3	1 598 260 m3	1 603 284 m3	1 604 288 m3	15 653 624 m3

ANNEXE 2 (suite)



ANNEXE 3

STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS

COMMUNE	<10 ans		De 11 à 15 ans		>15 ans		Total	
	nombre de compteurs	pourcentage						
BARBERIER	52	57,78%	17	18,89%	21	23,33%	90	100,00%
BEGUES	150	77,32%	24	12,37%	20	10,31%	194	100,00%
BELLENAVES	637	76,11%	94	11,23%	106	12,66%	837	100,00%
BIOZAT	248	51,88%	203	42,47%	27	5,65%	478	100,00%
BROUT VERNET	615	80,71%	89	11,68%	58	7,61%	762	100,00%
BRUGHEAS	199	24,63%	181	22,40%	428	52,97%	808	100,00%
CHANTELLE	555	73,41%	133	17,59%	68	8,99%	756	100,00%
CHAREIL CINTRAT	180	75,00%	42	17,50%	18	7,50%	240	100,00%
CHARMES	109	51,66%	93	44,08%	9	4,27%	211	100,00%
CHARROUX	300	83,33%	25	6,94%	35	9,72%	360	100,00%
CHEZELLE	110	72,85%	10	6,62%	31	20,53%	151	100,00%
CHOUVIGNY	253	79,06%	26	8,13%	41	12,81%	320	100,00%
COGNAT LYONNE	299	79,31%	30	7,96%	48	12,73%	377	100,00%
COUTANSOUZE	89	60,54%	51	34,69%	7	4,76%	147	100,00%
DENEUILLE	65	71,43%	16	17,58%	10	10,99%	91	100,00%
EBREUIL	574	59,98%	287	29,99%	96	10,03%	957	100,00%
ECHASSIERES	242	70,14%	43	12,46%	60	17,39%	345	100,00%
ESCUROLLES	230	53,00%	97	22,35%	107	24,65%	434	100,00%
ESPINA SSE VOZELLE	384	73,85%	65	12,50%	71	13,65%	520	100,00%
ETROUSSAT	352	86,06%	34	8,31%	23	5,62%	409	100,00%
FLEURIEL	184	65,02%	73	25,80%	26	9,19%	283	100,00%
FOURILLES	90	66,18%	20	14,71%	26	19,12%	136	100,00%
GANNAT	1 096	33,71%	950	29,22%	1 205	37,07%	3 251	100,00%
JENZAT	252	71,39%	26	7,37%	75	21,25%	353	100,00%
LALIZOLLE	229	70,46%	40	12,31%	56	17,23%	325	100,00%
LE MAY ET D'ECOLE	100	51,02%	65	33,16%	31	15,82%	196	100,00%
MAZERIER	116	52,97%	91	41,55%	12	5,48%	219	100,00%
MONESTIER	224	73,20%	53	17,32%	29	9,48%	306	100,00%
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	96	57,83%	50	30,12%	20	12,05%	166	100,00%
NADES	76	55,07%	51	36,96%	11	7,97%	138	100,00%
NAVES	41	33,33%	72	58,54%	10	8,13%	123	100,00%
POEZAT	59	60,20%	35	35,71%	4	4,08%	98	100,00%
SAINT BONNET DE ROCHEFORT	374	78,41%	53	11,11%	50	10,48%	477	100,00%
SAINT GERMAIN DE SALLES	245	83,05%	33	11,19%	17	5,76%	295	100,00%
SAINT PONT	295	78,67%	52	13,87%	28	7,47%	375	100,00%
SAINT PRIEST D ANDELOT	96	73,28%	15	11,45%	20	15,27%	131	100,00%
SAULZET	181	77,68%	25	10,73%	27	11,59%	233	100,00%
SERBANNES	356	75,74%	52	11,06%	62	13,19%	470	100,00%
SUSSAT	96	75,00%	14	10,94%	18	14,06%	128	100,00%
TARGET	185	68,01%	52	19,12%	35	12,87%	272	100,00%
TAXAT SENAT	57	42,54%	65	48,51%	12	8,96%	134	100,00%
USSEL D ALLIER	110	79,71%	10	7,25%	18	13,04%	138	100,00%
VALIGNAT	11	16,67%	43	65,15%	12	18,18%	66	100,00%
VEAUCE	43	70,49%	16	26,23%	2	3,28%	61	100,00%
VICQ	155	58,05%	62	23,22%	50	18,73%	267	100,00%
VOUSSAC	212	47,75%	109	24,55%	123	27,70%	444	100,00%
Total	10 622	60,45%	3 687	20,98%	3 263	18,57%	17 572	100,00%

ANNEXE 4 A - RAPPORT 2019 DE L'ARS 03 - Réseau SIVOM S&B

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : RESEAU SIVOULE ET BOUBLE
appartient à : SIVOM SIVOULE ET BOUBLE
est exploité par : SIVOM SIVOULE ET BOUBLE



Délégation départementale de l'Allier

CS 83 383
69413 L'YON cedex 03
tel : 04 72 34 74 00

2019 Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Conservez l'eau du réseau au frais, dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de couleur ou de goût de l'eau distribuée.

Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de conformité
Bonne qualité	100%	46	0

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	mg/L	6	6,00	7,65	8,

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	µg/L	52	6,00	8,00	10

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	3	0,000	0,009	0,0

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eau peu calcaire	°	6	7,39	8,18	8,

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eauprotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

00300022

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : RESEAU LES BRAYARDS
appartient à : SIVOM SIVOULE ET BOUBLE
est exploité par : SIVOM SIVOULE ET BOUBLE



Délégation départementale de l'Allier

CS 83 383
69413 L'YON cedex 03
tel : 04 72 34 74 00

2019 Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Conservez l'eau du réseau au frais, dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de couleur ou de goût de l'eau distribuée.

Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Bonne qualité	100%	3	0

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	mg/L	5	7,00	7,46	8,00

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	µg/L	23	5,00	8,17	10,00

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	3	0,000	0,027	0,027

Interprétation	Unité	No de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eau peu calcaire	°	5	7,73	8,36	9,83

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eauprotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

003001022

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

RESEAU GANNAT - MAZERIER
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
est exploité par :



03 53 383
69418 L'ION Ceaux 03
tel : 04 72 34 74 00

2019 Eau de bonne qualité bactériologique. Détection de pesticides (Anthraquinone) : 1 dépassement de la limite de qualité.

A savoir
Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé. Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et d'un programme de tests et d'analyses.
Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes 0 germe /100 ml	100%	13	0
Principaux paramètres physico-chimiques			
NITRATES Éléments provenant principalement de nos rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l		Unité	Nb de contrôles
		mg/L	5
			3,20
			7,48
			12,50
ARSENIC			
Éléments d'origine naturelle, largement répandus dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l		µg/L	3
			0,00
			0,00
			0,110
PESTICIDES			
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l 0,1 microgramme/l pour toute substance microgramme/l toute substance confondue.		µg/L	3
			0,000
			0,053
			0,110
DURETE			
Teneur en calcium et en magnésium (°dH) La dureté s'exprime en degrés français (°f) Il n'y a pas de limite de qualité		°f	5
			3,94
			4,27
			4,64

Conseils
Purgez vos canalisations avant de prélever de l'eau destinée à la consommation après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.
C o n s o m m e z exclusivement l'eau du robinet.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Signalez à votre distributeur d'eau les éventuels changements de couleur de l'eau d i s t r i b u é e .

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse

00300032C

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

RESEAU GANNAT - MELANGE
SIVOM SIOULE ET BOUBLE
est exploité par :



03 53 383
69418 L'ION Ceaux 03
tel : 04 72 34 74 00

2019 Eau de bonne qualité bactériologique. Détection de pesticides (Anthraquinone) : 1 dépassement de la limite de qualité.

A savoir
Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé. Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et d'un programme de tests et d'analyses.
Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes 0 germe /100 ml	100%	6	0
Principaux paramètres physico-chimiques			
NITRATES Éléments provenant principalement de nos rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l		Unité	Nb de contrôles
		mg/L	11
			3,20
			7,54
			12,50
ARSENIC			
Éléments d'origine naturelle, largement répandus dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l		µg/L	61
			0,00
			2,68
			10,00
PESTICIDES			
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l 0,1 microgramme/l pour toute substance microgramme/l toute substance confondue.		µg/L	11
			0,000
			0,081
			0,110
DURETE			
Teneur en calcium et en magnésium (°dH) La dureté s'exprime en degrés français (°f) Il n'y a pas de limite de qualité		°f	11
			3,94
			5,56
			8,67

Conseils
Purgez vos canalisations avant de prélever de l'eau destinée à la consommation après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.
C o n s o m m e z exclusivement l'eau du robinet.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Signalez à votre distributeur d'eau les éventuels changements de couleur de l'eau d i s t r i b u é e .

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse

00300032I



Délégation départementale
de l'Allier

CS 83 383
69418 LYON cedex 03
tel : 04 72 34 74 00

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : RESEAU BOIS-RANDENNAIS
appartient à : SIVOM SIOULE ET BOUBLE
est exploité par : SIVOM SIOULE ET BOUBLE

2019 Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE				
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	6	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	5	2,60	5,24	8,40

ARSENIC						
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	2	0,00	0,00	0,00

PESTICIDES						
Substances chimiques utilisées, le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondues.	Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	2	0,000	0,007	0,014

DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	5	5,11	5,73	6,66

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

003000302

ANNEXE 4D Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
MELANGE PESCHADOIRES - IRT LOUCHADIERE	5	0	0%	0	0%	11	0	0%	3	27%	8,10	10,00	7,45
RESEAU LES BRAYARDS	3	0	0%	0	0%	12	0	0%	0	0%	8,25	9,00	-
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	3	50%	8,35	9,00	8,90
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	46	0	0%	0	0%	48	0	0%	0	0%	7,95	10,00	-
LA VERNUE (Mazerier)	5	0	0%	0	0%	6	1	17%	4	67%	< 5,0	< 5,0	7,50
RESEAU GANNAT - MAZERIER	13	0	0%	0	0%	14	0	0%	2	14%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	0	0%	2,85	5,00	-
RESEAU BOIS RANDENNAIS	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	0	0%	< 5,0 *	< 5,0 *	5,10 *

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables

REPUBLIQUE FRANCAISE
AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf, de manière ponctuelle, pour une molécule de pesticides (Anthraquinone) en sortie de la station de Mazerier. Lors du recontrôle la concentration mesurée, pour cette molécule, respectait les limites de qualité.

--- La référence de qualité du paramètres Equilibre Calco-Carbonique n'est pas satisfaite pour tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, Conductivité présentent également des non-conformités ponctuelles sur le réseau Gannat - Mazerier en raison de l'insuffisance de la station de traitement.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » Année 2019

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 109 contrôles de l'ARS de l'Allier en 2019 ont permis de mettre en évidence que 100% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 99,1% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

- *En ce qui concerne l'autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 38 réservoirs et les interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquence mensuelle : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques sont surveillés pour chacun des points.*
- *En ce qui concerne le bon fonctionnement des deux usines, des mesures sont réalisées, soit deux fois par semaine, soit de manière hebdomadaire, soit tous les 15 jours, soit mensuellement en fonction de l'usine, du paramètre mesuré, et de la saturation des filtres en ce qui concerne Saint-Ours. Au total 12 paramètres sont suivis sur l'usine de Saint-Ours-Les-Roches et 10 sur la station de traitement de Mazerier afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages.*

Ces contrôles et suivis de la qualité de l'eau se décomposent en plusieurs phases :

- *Des prélèvements avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total) sont effectués : en 2019, 308 prélèvements ont été réalisés dans les réservoirs, 148 au niveau de la station de traitement de Mazerier (eau brute, sortie de décanteur et eau traitée) et 748 au niveau de l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches (eaux brutes, eau traitée). Certains paramètres sont obtenus grâce à des analyseurs en continu pouvant être lus sur place ou à distance sur la supervision.*
- *D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire :*
 - *Analyses bactériologiques (coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, flore totale à 22°C et à 37°C), et physico-chimiques (aluminium, matière organique, couleur, magnésium, calcium, TH et TAC) au laboratoire situé au siège du Syndicat.*
 - *Analyses d'arsenic, vanadium et phosphore total dans un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de la qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages du syndicat. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 29 à 31 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SI Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 13 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives. Les mesures des TAC et des TH sur les eaux brutes et l'eau traitée sont donc effectuées. L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires chlorée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Aucun dépassement des normes en vigueur en arsenic n'a été constaté en 2019, ni par l'ARS, ni par le syndicat lors de prélèvement d'autocontrôles.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

Le traitement se fait par un processus de préoxydation, coagulation/floculation, décantation, filtration sur sable, neutralisation, désinfection. Les réactifs utilisés pour le traitement de l'eau sont donc de l'hypochlorite de soude, du sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium, du polymère, du carbonate de sodium, de l'ozone et du chlore gazeux.

Un prélèvement a révélé une anomalie dans l'année 2019 : la présence d'anthraquinone a été constatée. Cette molécule peut venir d'un phytosanitaire répulsif pour oiseaux ou de l'association d'hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA) avec un désinfectant. La toxicité est faible et le recontrôle n'a pas décelé d'anomalie.

Il est aussi nécessaire de préciser que les paramètres COT (Carbone Organique Total), conductivité et équilibre calco-carbonique ne respectent pas toujours les références de qualité sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

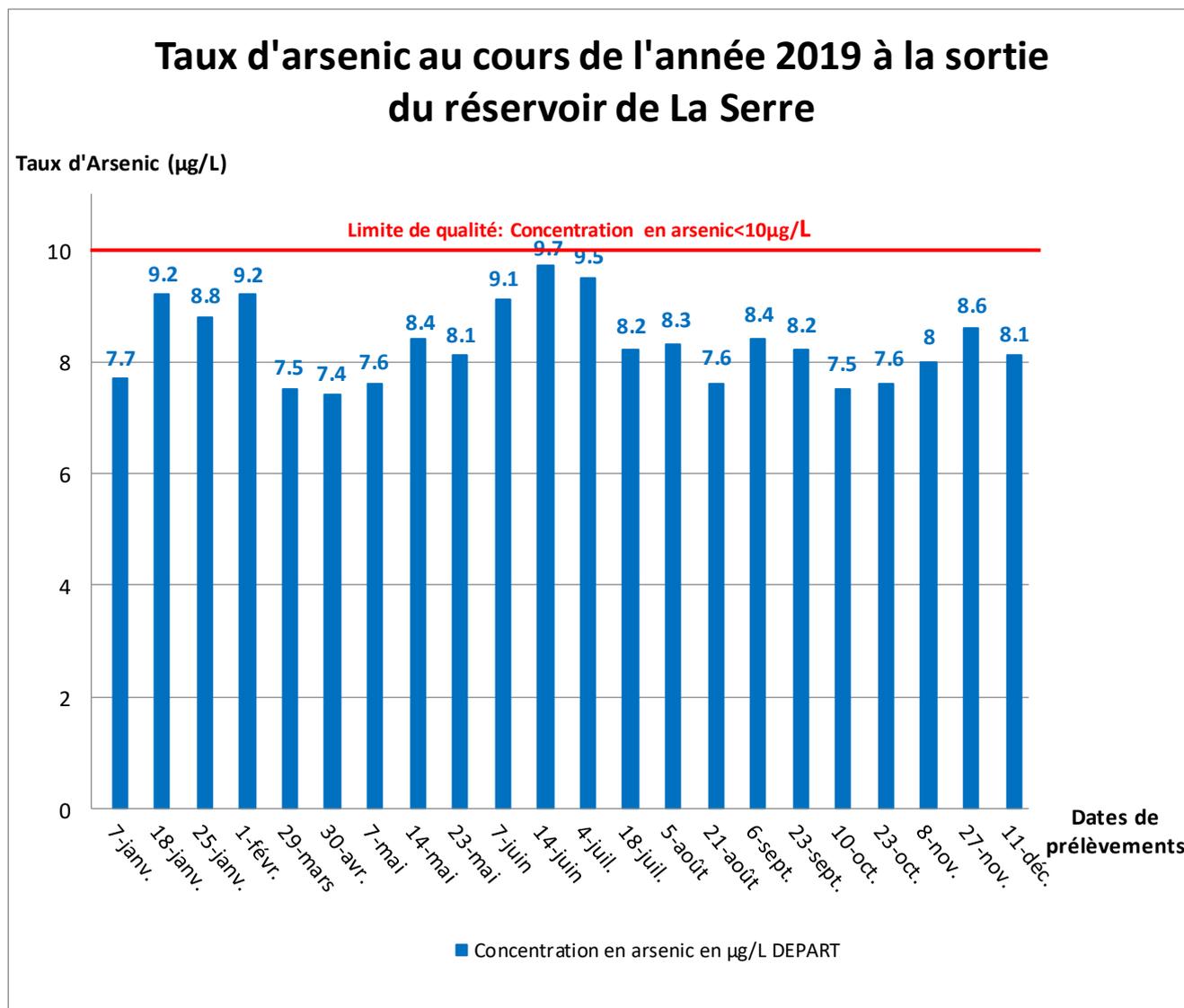
- La présence de matière organique dans l'eau traitée malgré le traitement actuel. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- Une eau agressive et peu minéralisée, amenant à une conductivité faible (<200µS/cm), un TAC et un TH faibles, donc pas à l'équilibre calco-carbonique. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

Ressource provenant des eaux de surface de l'Allier

Cette ressource ne concerne que le réseau Bois Randenais, entre le réservoir du Bois Randenais et le réservoir des Rocs. Le reste du territoire de la commune de Brugheas est alimenté par le réseau Sioule et Bouble. Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100% conformes.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 - Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat, l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2019 est visualisable dans le graphique précédent. Lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, le prélèvement est effectué à l'arrivée afin de poursuivre le suivi qualitatif de l'usine de traitement de Saint-Ours.

En 2019, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 8,30 µg/litre.

II- 2 - Autres suivis du réseau de distribution

Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat en 2019, il n'y a pas eu de non-conformité bactériologique. Par contre les références de qualité concernant les coliformes totaux, la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), la turbidité, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous ont parfois été dépassées.

Les sites sensibles sont :

- Les réservoirs tampons et réservoirs éloignés à faible tirage. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de

chllore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer. Une eau stagnante perd en oxygène, et sa turbidité ainsi que son pH auront tendance à augmenter.

- Les extrémités des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les secteurs alimentés par les eaux de surface faiblement minéralisées de la station de traitement de Mazerier et ayant donc une conductivité assez faible.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène, aluminium) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité : désinfection, purge, changement des taux de réactifs en station de traitement.

Pour éviter ces dépassements dans les sites le plus sensibles, certaines précautions sont prises :

- Une désinfection au chlore gazeux est réalisée dans trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). Le réservoir des Rocs à Brugheas et le réservoir de Fleuriel sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau. Les réservoirs de Saint-Bonnet, du Mercuriol et de Monestier sont équipés de purges automatiques afin que le remplissage se fasse avec de l'eau de qualité.
- Des purges (extrémité des antennes) sont régulièrement réalisées pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 12,3 mg/L pour une norme de 50 mg/L, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble, le réseau Gannat, ou le réseau Brugheas. En dehors du problème ponctuel de l'antraquinone, les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

III - Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique), selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III - 1 - Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre :			Réseau de distribution :		
		Départ réseau			Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		22	0	100%	538	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	11	0	100%	269	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	11	0	100%	269	0	100%
Paramètre physico-chimique		22	0	100%			
Arsenic As	<10 µg/L	22	0	100%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		33	0	100%	807	5	99,38%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	11	0	100%	269	4	98,51%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	11	0	100%	269	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	11	0	100%	269	1	98,51%
Paramètres physico-chimiques		66	0	100%	1848	51	97,24%
Température	<25°C	11	0	100%	269	0	100%
pH	De 6 à 9	11	0	100%	269	17	93,68%
Turbidité	< 2NTU	11	0	100%	269	16	94,05%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	11	0	100%	269	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	11	0	100%	269	5	98,14%
Saturation en oxygène	> 70%	11	0	100%	269	13	95,17%

D'un point de vue bactériologique, l'eau a toujours été conforme aux limites de qualité en 2019.

D'un point de vue physico-chimique, les eaux des réservoirs tampons n'ont pas toujours respecté les références de qualité (long temps de séjour).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

Par ailleurs, suite à des travaux et compte tenu du maillage du réseau, le secteur du Mayet d'Ecole, Brout Vernet et St Germain de Salles ont fait l'objet de problèmes de qualité d'eau pendant l'été 2019, avec déplacement d'un bouchon turbide sur plusieurs jours d'une commune à une autre. Ce dysfonctionnement a été remédié à l'aide de diverses purges.

III - 2 - Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au départ de la station de traitement de Mazerier et du réservoir du Léry d'un côté, ainsi que des réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-D'Anelot (desservi par le Mont-libre) de l'autre.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution : Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Anelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		12	0	100%	30	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	6	0	100%	15	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	15	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Andelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	0	100%	45	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	6	0	100%	15	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	6	0	100%	15	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	6	0	100%	15	0	100%
Paramètre physico-chimique		533	10	98,12%	90	0	100%
Température	<25°C	77	0	100%	15	0	100%
Aluminium Al	200 µg/L	71	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	77	0	100%	15	0	100%
Turbidité	<2NTU	77	0	100%	15	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	77	10	97,01%	15	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	77	0	100%	15	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	77	0	100%	15	0	100%

Tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur. Seule la conductivité est parfois non-conforme à la référence de qualité, l'eau étant faiblement minéralisée.

III - 3 - Réseau de la commune de Brugheas :

Grâce à l'interconnexion entre le réseau du SIVOM Sioule et Bouble et le réseau de Brugheas, ce dernier a depuis 2017 deux ressources. Il est en majorité desservi par le réservoir des Diagots (eau provenant de Saint-Ours-Les-Roches).

Seul le réseau « Bois Randenais » est encore desservi en partie par la station de traitement Claude DECLOITRE (Bellerive sur Allier), appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon, via le réservoir du Bois Randenais par pompage ou par le réservoir des Rocs gravitairement. L'eau arrivant au Bois Randenais étant de l'eau de surface prélevée dans l'Allier pouvant avoir une forte consommation en chlore, une chloration en divers points du réseau est essentielle pour éviter toute présence de bactéries pathogènes. C'est pourquoi il y a une chloration à la javel en sortie du réservoir des Rocs.

En 2019, l'autocontrôle s'est porté sur les réservoirs des Rocs, du Bois Randenais, des Taureaux et le surpresseur des Maussangs. Des mesures complémentaires de chlore hebdomadaires ont été réalisées afin de régler au mieux la pompe doseuse de javel et étalonner l'analyseur en continu. Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		16	0	100%	20	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	8	0	100%	10	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	10	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		24	3	87,5%	30	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	8	2	75%	10	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	8	0	100%	10	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	8	1	87,5%	10	0	100%
Paramètre physico-chimique		48	1	97,92%	60	0	100%
Température	<25°C	8	0	100%	10	0	100%
pH	De 6 à 9	8	0	100%	10	0	100%
Turbidité	<2NTU	8	1	87,5%	10	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	8	0	100%	10	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	8	0	100%	10	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	8	0	100%	10	0	100%

Les limites de qualité sont conformes à 100% pour tout le réseau de Brugheas. En revanche quelques prélèvements au réservoir du Bois Randenais ont révélé des coliformes, une flore totale et une turbidité trop importante. Cela est dû à certains dysfonctionnement de la station de traitement de Bellerive entraînant de la turbidité et surtout une chloration trop faible de la part su SIVOM de la vallée du Sichon. Cette eau étant mélangée à l'eau du réservoir des Rocs, elle-même rechlorée et non turbide, le problème se situe uniquement au Bois Randenais.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2019, le Syndicat a dépensé **1 795,44 € HT** pour le règlement des analyses réalisées par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **6 590,60 € HT**.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2019 ET 2020

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2019			2020		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	43.50	2.39	45.89	43.50	2.39	45.89
20 mm	43.50	2.39	45.89	43.50	2.39	45.89
25 mm	54.00	2.97	56.97	54.00	2.97	56.97
30 mm	62.00	3.41	65.41	62.00	3.41	65.41
40 mm	78.00	4.29	82.29	78.00	4.29	82.29
50 mm	103.00	5.66	108.66	103.00	5.66	108.66
60 mm	124.00	6.82	130.82	124.00	6.82	130.82
80 mm	160.00	8.80	168.80	160.00	8.80	168.80
100 mm	207.00	11.36	218.36	207.00	11.36	218.36

Les tarifs de l'abonnement n'ont pas été modifié en 2020.

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HT/m ³	Redevance S.M.E.A* € HT/m ³	Redevances AELB* € HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau € HT/m ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2019	1.71	0.13	0.0330	0.230	2.1030	0.116	2.219
	2020	1.71	0.13	0.0330	0.230	2.1030	0.116	2.219
A partir de 1001 m ³	2020	1.68	0.13	0.0330	0.230	2.0730	0.114	2.187
	2020	1.68	0.13	0.0330	0.230	2.0730	0.114	2.187

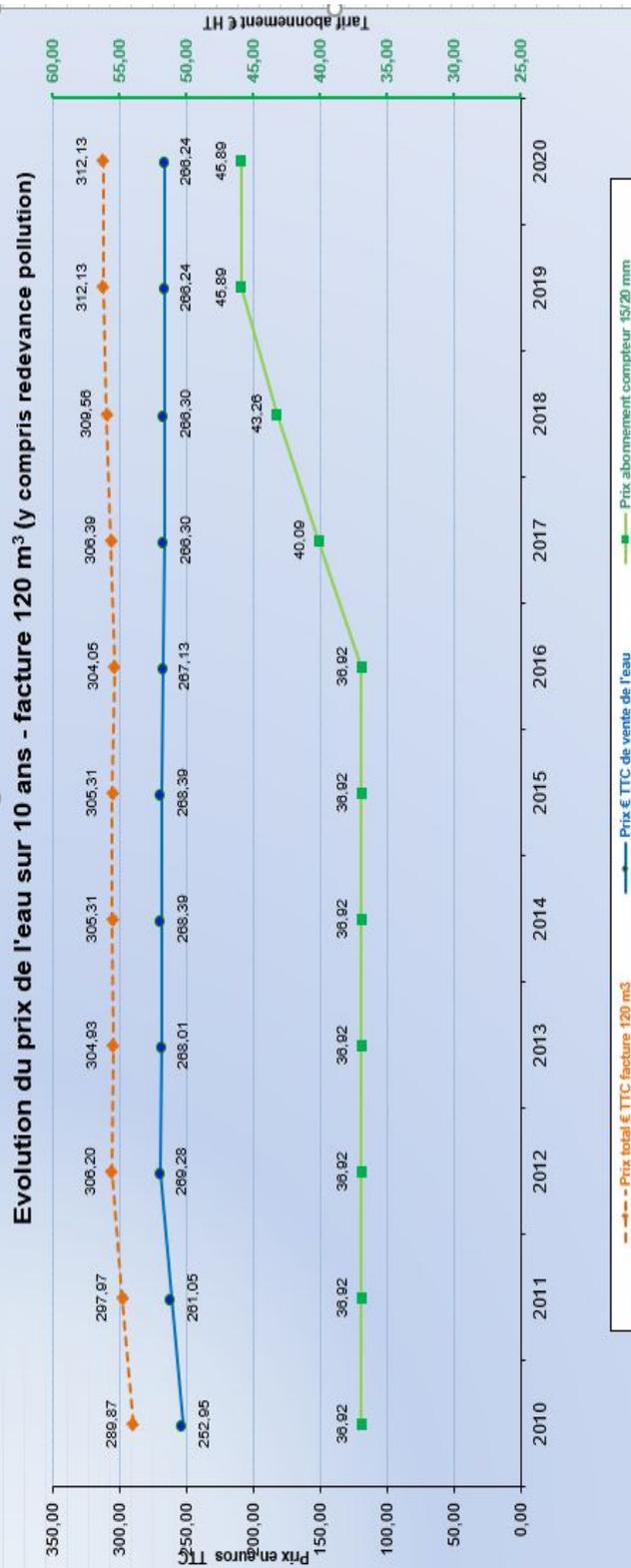
SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	40,09	43,26	45,89	45,89
Consommation (1) : Prix du m ³ eau € H.T./m ³	1,73	1,74	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
Redevance S.M.E.A.	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélevement sur la ressource AELB	---	---	0,037	0,037	0,040	0,040	0,040	0,0335	0,0335	0,0330	0,0330
Redevance Pollution domestique AELB (2)	0,138	0,192	0,250	0,240	0,240	0,240	0,230	0,230	0,230	0,230	0,230
Prix du m ³ avec redevances € H.T./m ³	1,998	2,062	2,127	2,117	2,120	2,120	2,110	2,104	2,104	2,103	2,103
T.V.A. à 5,50%	0,110	0,113	0,117	0,116	0,117	0,117	0,116	0,116	0,116	0,116	0,112
Prix € T.T.C./m ³ d'eau consommée	2,108	2,175	2,244	2,233	2,237	2,237	2,226	2,219	2,219	2,219	2,219
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m ³	252,95	261,05	269,28	268,01	268,39	268,39	267,13	266,30	266,30	266,24	266,24
Prix € TTC facture globale pour 120 m ³ d'eau annuel	289,87	297,97	306,20	304,93	305,31	305,31	304,05	306,39	309,56	312,13	312,13
Prix du m ³ d'eau en € T.T.C./m ³ (facture 120 m ³ y compris abonnement)	2,42	2,48	2,55	2,54	2,54	2,54	2,53	2,55	2,58	2,60	2,60



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2019 ET 2020

Tarification unique

ANNEXE 7 (suite) - Année 2019

PRIX DE L'EAU 2019 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 312.15 € TTC, soit 2,60 € TTC/m³

Recto facture
2019

SIVOM
SIVOULE ET BOUBLE

11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivomsiouleouble@orange.fr

03140 CHAREIL-CENTRAT

03140 CHAREIL-CENTRAT

Facture réelle n° 2019-C4 / 17267 du 02/05/2019
Référence TIPI : 2019-EA-00-17267

Eau
Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019
Consommation du 13/12/2018 au 01/04/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

	Détail au verso
Abonnement	45,88
Consommation	266,26
Total de la facture TTC	312,15

Montant total à payer avant le **312,15 €**

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

Verso facture
2019

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

03140 CHAREIL-CENTRAT

Emetteur : SIVOM DE SIVOULE ET BOUBLE

RÉGIONALE EAU
Etablissement : 20
N° codique : 093022 Nature du rôle : 1

N° contrat : 17267
N° facture : 2019
Date facture : 02/05/2019
Montant : 312,15 euros

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
BP 43
03800 GANNAT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2019-C4 / 17267 du 02/05/2019 Référence TIPI : 2019-EA-00-17267

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	097267937	15	01/04/2019	7394			7514	120
Consommation totale								120

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Consommation facturée (m3)								120

Distribution de l'eau							
Abonnement	2019		365 jours	43,50000	43,50	2,39 (5,50%)	45,89
Consommation eau	2018	Tranche 1 à 1000	20 m3	1,71000	34,20	1,88 (5,50%)	36,08
Consommation eau	2019	Tranche 1 à 1000	100 m3	1,71000	171,00	9,41 (5,50%)	180,41

Organismes publics							
Redevance SMEA	2018		20 m3	0,13000	2,60	0,14 (5,50%)	2,74
Redevance SMEA	2019		100 m3	0,13000	13,00	0,72 (5,50%)	13,72
Redevance prélèvement à la ressource	2018		20 m3	0,03350	0,67	0,04 (5,50%)	0,71
Redevance prélèvement à la ressource	2019		100 m3	0,03300	3,30	0,18 (5,50%)	3,48
Redevance pollution	2019		120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture TTC	295,87	16,28	312,15
5,50%	295,87	16,28	Montant total à payer TTC	295,87	16,28	312,15

Informations

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT :

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - Horaires d'ouverture de lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe. En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR84 3000 1008 7500 0010 5002 224 BIC : BDFEFP33

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement

Par TIPi, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tipi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 001262 Référence TIPi : 2019 EA 00-17267

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.753 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifification appliquée en vertu de la délibération syndicale n°2017-04-001 du 12/12/2017, rendue exécutoire le 22 décembre 2017

ANNEXE 7 (suite) - Année 2020

PRIX DE L'EAU 2020 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 312.27 € TTC, soit 2,60 € TTC/m³

Recto facture 2020



11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivo@sioulebouble@orange.fr

Contrat TAR224-00 AS_030_003022
Pt de Conso 39-224-00
Adresse du 16 LA CHAUMETTE
lieu desservi : 03140 TARGET
TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
T

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bouble.com

SIRET : 20009055300047
TVA Intracommunautaire :
FR05 200090553

Note d'information : Si vous avez
souhaité adhérer à la mensualisation,
votre échéancier est au verso de cette
facture.



Facture réelle n° 2020-C10 / 18983 du 31/10/2020
Référence TIPI : 2020-EA-00-18983

Eau
Abonnement du 01/01/2020 au 31/12/2020
Consommation du 28/10/2019 au 15/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau		Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement	0.00222 €	120 m ³
Abonnement		Montants
Consommation		48,02
		289,25

Total de la facture TTC 312,27

Montant total à payer avant le 15/12/2020 312,27 €

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

EN ESPÈCES (DANS LA
LIMITE DE 300€) OU EN
CARTE BANCAIRE, MUNI DU
PRÉSENT AVIS, ALORS D'UN
BURALISTE OU
PARTENAIRE ADHÉRE LISTE
CONSULTABLE SUR LE SITE
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-procédure>



TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : AEP SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Références : EAU
Etablissement : 20
N° codique : 003022 Nature du rôle : 1

N° contrat : 18983
N° facture : 2020
Date facture : 31/10/2020
Montant : 312,27 euros

MME MAUZAT CHANTAL
5 GRANDE RUE
03240 LE MONTET

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
BP 43
03800 GANNAT

NE RIÉ DUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-C10 / 18983 du 31/10/2020 Référence TIPI : 2020-EA-00-18983

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m ³
39-224-00	8030598	15	15/10/2020	80			200	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m³) 120

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
-------------------------	-------	---------------------------	----------	---------------	------------	--------	-------------

Distribution de l'eau							
Abonnement	2020		366 jours	49,50000	43,62	2,40 (5,50%)	46,02
Consommation eau	2019	Tranche 1 à 1000	22 m ³	1,71000	37,62	2,07 (5,50%)	39,69
Consommation eau	2020	Tranche 1 à 1000	98 m ³	1,71000	167,58	9,22 (5,50%)	176,80
Total					248,82	13,69	262,51

Organismes publics							
Redevance SMEA	2019		22 m ³	0,13000	2,88	0,16 (5,50%)	3,02
Redevance SMEA	2020		69 m ³	0,13000	12,74	0,70 (5,50%)	13,44
Redevance prélevement à la ressource	2019		22 m ³	0,03300	0,73	0,04 (5,50%)	0,77
Redevance prélevement à la ressource	2020		68 m ³	0,03300	3,23	0,18 (5,50%)	3,41
Redevance pollution	2020		120 m ³	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Total					47,16	2,60	49,76

VTA Taux	HT	Montant	Total de votre facture TTC	Montant total à payer TTC
5,50%	255,98	16,29	295,98	295,98
				16,29
				312,27

Informations

COMPTEUR CHARGÉ DU RECouvreMENT :
TRESORERIE DE GANNAT, 20 Avenue Delarue, 03800 GANNAT, Tél : 04.70.90.02.36, Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

MODALITES DE RESELEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture dans un délai et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe.
En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement.

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
IBAN : FR33 3000 1008 7500 3700 0000 094 BIC : BOFERPPCT

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par TIP, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tipi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 032477 Référence TIP : 2020-EA-00-18983

QUANTITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Maire, ou bien sur le site Internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/qualite-de-votre-eau-publique dans la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».

De plus, les dernières analyses sont consultables sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/eau> dès leur validation.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-388 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
Tarifliciteurs applicables au verso de la délibération syndicale n°2019-05-001 du 10/12/2019, rendue exécutoire le 6 janvier 2020.

Verso facture 2020

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019

SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Selon présentation de l'ancien article 133 du code des Marchés publics
abrogé par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Nouvelle obligation dans l'Article 107 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics à compter d'octobre 2018

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Aménagement des accès du SIVOM et mise en place d'un plan de circulation	27-août-19	Eurovia Dala	03401	97 956.50	
Sécurisation des réservoirs d'eau potable 2019	8-oct.-19	Desmoules Pose	03470	75 532.96	
Travaux de renouvellement de Réseau d'Eau Potable 2019	2-oct.-19	Entreprise ROUX SAS	63500	639 460.70	
Rénovation des Réservoirs de Nades : Fougeret et Chamberon	30-sept.-19	Etaxdax	69150	223 100,00	
Réhabilitation du Reservoir de Voussac	12-juil.-19	Etaxdax	69150	267 300,00	

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

ANNEXE 9A

PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE <u>41 COMMUNES RATTACHEES AU 1^{er} JANVIER 2019</u>			
<u>ComCom St Pourçain Sioule Limagne</u>			<u>ComCom de la</u> <u>Région de</u> <u>Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
ANCIENNE CC BASSIN DE GANNAT	ANCIENNE CC SIOULE COLETTES ET BOUBLE	ANCIENNE CC SBASSIN ST POURCINOIS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VOUSSAC
<ul style="list-style-type: none"> ▪ BEGUES ▪ BIOZAT ▪ BROUT-VERNET ▪ CHARMES ▪ ESCUROLLES ▪ GANNAT ▪ JENZAT ▪ LE MAYET D'ECOLE ▪ MAZERIER ▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT ▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT ▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES ▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT ▪ SAULZET ▪ POEZAT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BELLENAVES ▪ CHEZELLE ▪ CHOUVIGNY ▪ COUTANSOUZE ▪ EBREUIL ▪ ECHASSIERES ▪ LALIZOLLE ▪ MONESTIER ▪ NADES ▪ NAVES ▪ SUSSAT ▪ TARGET ▪ VALIGNAT ▪ VEAUCE ▪ VICQ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BARBERIER ▪ CHANTELE ▪ CHAREIL-CINTRAT ▪ CHARROUX ▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE ▪ ETROUSSAT ▪ FLEURIEL ▪ FOURILLES ▪ TAXAT-SENAT ▪ USSEL D'ALLIER 	
40 COMMUNES			1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostique dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

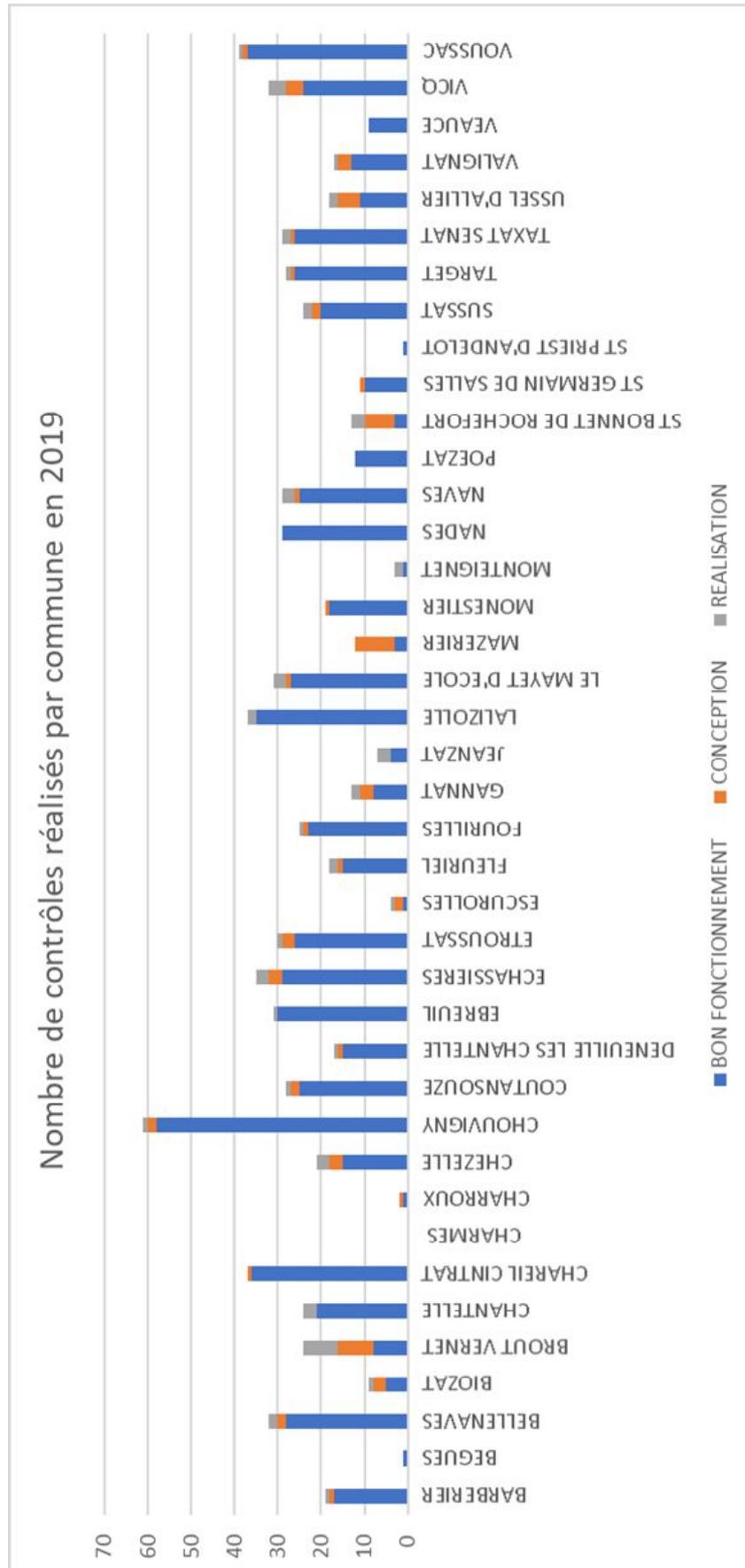
- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.
Cette mission consiste :
 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution ... ,
 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement ... » .

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :
I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ... ,
II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

Nombre de contrôles réalisés par commune en 2019



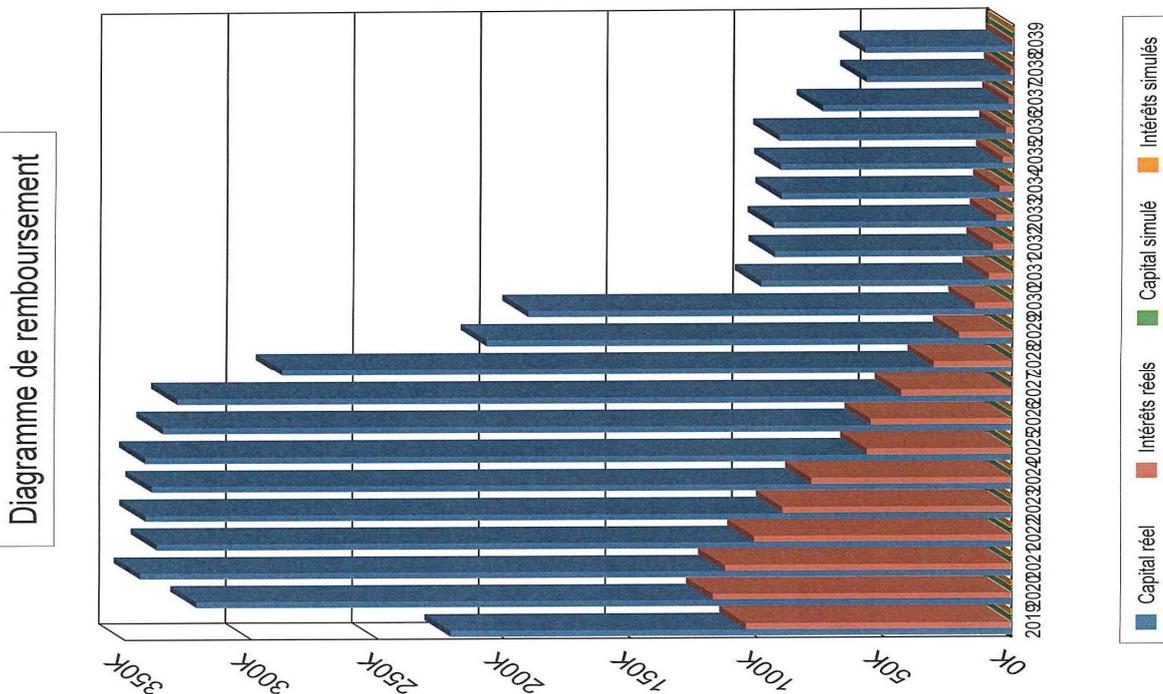
ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT

Date : 09/10/2020 15:17

Endettement pluriannuel
SIVOM - SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2019 au 31/12/2039 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dd
2019	326 152,57 €	104 773,69 €	221 378,88 €	0,00 €	0,00 €	2 641 966,46 €
2020	439 822,22 €	117 945,34 €	321 876,88 €	0,00 €	0,00 €	3 076 289,60 €
2021	457 382,12 €	113 204,63 €	344 177,49 €	0,00 €	0,00 €	3 854 412,72 €
2022	439 339,25 €	101 737,19 €	337 602,06 €	0,00 €	0,00 €	3 510 235,23 €
2023	432 519,02 €	90 436,59 €	342 082,43 €	0,00 €	0,00 €	3 172 633,17 €
2024	418 671,01 €	78 962,37 €	339 708,64 €	0,00 €	0,00 €	2 830 550,74 €
2025	399 327,07 €	57 083,20 €	342 243,87 €	0,00 €	0,00 €	2 480 842,10 €
2026	391 004,75 €	55 563,98 €	335 440,77 €	0,00 €	0,00 €	2 148 598,23 €
2027	373 365,70 €	43 701,35 €	329 664,35 €	0,00 €	0,00 €	1 813 157,46 €
2028	319 130,19 €	30 795,34 €	288 334,85 €	0,00 €	0,00 €	1 483 493,11 €
2029	228 466,48 €	20 921,78 €	207 544,70 €	0,00 €	0,00 €	1 195 158,26 €
2030	206 031,55 €	14 821,38 €	191 210,17 €	0,00 €	0,00 €	987 613,56 €
2031	108 634,81 €	9 338,58 €	99 296,23 €	0,00 €	0,00 €	796 403,39 €
2032	101 880,76 €	7 863,76 €	94 017,00 €	0,00 €	0,00 €	697 107,16 €
2033	101 005,98 €	6 595,31 €	94 410,67 €	0,00 €	0,00 €	603 090,16 €
2034	96 738,44 €	5 323,49 €	91 414,95 €	0,00 €	0,00 €	508 679,49 €
2035	96 004,44 €	4 189,03 €	91 815,41 €	0,00 €	0,00 €	417 264,54 €
2036	95 270,44 €	3 051,11 €	92 219,33 €	0,00 €	0,00 €	325 449,13 €
2037	77 073,63 €	1 946,90 €	75 126,73 €	0,00 €	0,00 €	233 229,80 €
2038	59 323,06 €	1 285,41 €	58 037,65 €	0,00 €	0,00 €	158 103,07 €
2039	59 184,06 €	731,97 €	58 452,09 €	0,00 €	0,00 €	100 065,42 €



ANNEXE 11**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/19**

Type de Véhicule	Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2019
Peugeot 208	EM-915-FC	04/05/2017	11 069
Citroën BERLINGO	DH-524-QS	16/07/2014	17 572
Peugeot 308	EA-929-FP	07/03/2016	11 548
Renault CLIO	CX-523-QA	06/08/2013	5 156
Renault KANGOO	CG-195-RZ	21/06/2012	0 (vendu)
Renault KANGOO	ER-123-PK	09/11/2017	25 883
Renault KANGOO	CG-235-RZ	21/06/2012	20 553
Renault KANGOO	CG-160-RZ	21/06/2012	13 181
Renault KANGOO	EY-361-HN	20/06/2018	19 500
Renault KANGOO	EY-716-HN	20/06/2018	22 175
Renault KANGOO	CZ-522-VK	23/10/2013	20 092 (volé)
Renault KANGOO	CZ-478-VK	23/10/2013	25 711
Renault KANGOO	DG-757-AY	23/05/2014	20 168
Renault KANGOO	EN-120-ZR	17/07/2017	14 565
Renault KANGOO	DG-737-AY	23/05/2014	25 216
Renault KANGOO	DY-979-EZ	29/12/2015	24 716
Renault Camion benne	EX-258-AF	30/04/2018	6 970
Mercédès Camion grue	2140 VN 03	03/02/2000	1 127
IVECO Fougou	CE-899-VN	04/05/2012	14 690
IVECO Fourgon	DV-144-NY	09/09/2015	14 675

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2019 = 300 420 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012
Mini-pelle VOLVO CX10025		25 juin 2015
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15 juillet 2015
Compresseur ATLAS XAS 48	EM-031-FD	21 octobre 2016
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006
Chariot TOYOTA	Série 13555	2 septembre 2011

ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2019

I – Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/TNC	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C		3	3
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C		1	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	4		4
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	5		5
Adjoint Technique	C	3	2	5
TOTAL DU PERSONNEL		17	7	24

TC : temps complet TP : temps partiel TNC : temps non complet

II – Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur
Agent de Maîtrise (1 CDD de 2 ans à 35h/semaine)	1	Technique
Adjoint Technique (1 CDD de 1 an et demi à 35h/semaine)	1	Technique
Adjoint Administratif (1 CDD de 1 an à 35h/semaine)	1	Administratif
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique
Adjoint technique (1 CDD de 6 mois à 35h/semaine)	1	Technique
Adjoint technique (1 CDD de 5 mois à 54h/mois)	1	Technique
Adjoint administratif (1 CDD de 5 mois à 35h/semaine)	1	Administratif
Adjoint Technique (1 CDD de 1 an à 17h/semaine)	1	Technique
TOTAL DU PERSONNEL	9	